

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 22 février 2024 à 13h35**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 13h39
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELLOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie

LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOU - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHÉL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGÉAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 121, il est constaté comme atteint, donc je déclare la séance ouverte.

Mes chers collègues, je suis désolée de commencer ainsi cette séance, mais je tenais absolument à rendre un hommage appuyé à l'un de nos collègues, le maire de La Fare, Olivier Guirou qui nous a quittés bien trop tôt et bien trop vite, et surtout bien soudainement. Le maire de La Fare a beaucoup œuvré pour faire rayonner sa commune, il était très engagé, même certainement peut-être trop engagé car il n'a pas pris assez compte de sa santé et il ne s'est pas écouté, chose que beaucoup d'entre nous font, et la vie est bien trop courte et peut s'écourter à une vitesse incroyable. Il était important aussi pour moi de pouvoir lui rendre hommage. Ce ne sera pas le maire qui a été élu, Jérôme Marciliac, qui siégera dans l'hémicycle, nous accueillerons tout à l'heure une de nos collègues qui était fléchée sur la liste pour la Métropole. En tout cas, c'était un homme qui était dévoué, qui était écouté, et on gardera toujours en mémoire ce sourire légendaire, cette bonhomie, mais aussi le pouvoir d'écoute qu'il avait, qui était assez impressionnant. En sa mémoire, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Olivier Guirou suite à son décès le 22 janvier 2024.)

Merci.

En guise d'introduction et avant d'entamer notre Conseil métropolitain, je voudrais et, ne vous inquiétez pas, je ne ferai pas de longs propos introductifs, mais hier soir il s'est produit un événement important qui a été l'entrée au Panthéon de deux résistants, qui a montré que la France, aussi, était reconnaissante pour celles et ceux qui se sont battus pour que nous puissions aujourd'hui avoir cette liberté qui est la nôtre, liberté de parole, liberté d'agir, liberté de se déplacer. Au lieu de faire un discours comme j'ai l'habitude de le faire, en mémoire et en action de ce qui a été fait pour Mélinée et Missak Manouchian, je vais me permettre de vous lire la lettre que Missak a envoyé à Mélinée juste avant son exécution.

« Ma Chère Mélinée, ma petite orpheline bien-aimée,

Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. Nous allons être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais. Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps.

Je m'étais engagé dans l'Armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la Victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la Liberté et de la Paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la Liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense.

Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur à tous... J'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse, j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi, comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre, sans faute, et d'avoir un enfant pour mon bonheur, et pour accomplir ma dernière volonté, marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse. Tous mes biens et toutes mes affaires je les lègue à toi, à ta sœur et à mes neveux. Après la guerre tu pourras faire valoir ton droit de pension de guerre en tant que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la libération.

Avec l'aide des amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus. Tu apporteras mes souvenirs si possible à mes parents en Arménie. Je mourrai avec mes 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un

homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait de mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant le soleil et la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus. Je t'embrasse bien fort ainsi que ta sœur et tous les amis qui me connaissent de loin ou de près, je vous serre tous sur mon cœur. Adieu. Ton ami, ton camarade, ton mari.

Manouchian Michel

Je voulais vous lire cette lettre en propos introductif car je pense que cela relativise beaucoup de choses. Quand la République reconnaît ces faits, cela honore notre pays, cela honore la France et cela nous honore, nous, en tant qu'élus de la République. Voilà pourquoi je voulais vous lire cette lettre en espérant que nous ayons une séance qui soit apaisée, constructive et qui apporte à l'ensemble de nos habitants ce qu'ils attendent, c'est-à-dire de beaux projets et de beaux engagements de notre part.

Mes chers collègues, nous avons reçu des motions, 3 motions. Nous allons commencer par ces 3 motions pour 3 thématiques bien différentes les unes des autres. 3 motions de 3 groupes différents. La première motion, c'est la motion sur l'agriculture et je vais donner la parole à Monsieur Christian Burle qui nous la présente.

Monsieur Christian BURLE.- Madame la Présidente, mes chers amis, l'agriculture fait toujours partie d'un consensus et quand on voit ce qui passe actuellement, en particulier, et le soutien du peuple français par rapport aux problématiques agricoles, on ne pouvait que soutenir une motion. En tout cas c'est avec plaisir que je vais vous la lire. Cette motion a été présentée aussi au Département car elle est conjointe à nos 2 assemblées.

La colère paysanne grondait depuis plusieurs mois, exprimant le malaise d'une profession confrontée à une multitude de crises de toute nature. Les agriculteurs sont aux premières lignes de la crise inflationniste, qui exacerbe la concurrence, tend les marchés, favorise les importations et compresse ainsi le prix des denrées ; de la crise climatique et écologique qui multiplie les épisodes extrêmes, notamment de sécheresse et oblige à s'adapter ; de la crise énergétique qui provoque l'envolée de l'énergie et des matières premières, mais également de la pénurie de main d'œuvre qui rend si difficile l'embauche de travailleurs agricoles.

À cela s'ajoute un empilement réglementaire, bien souvent mal compris, générateur de lourdeurs administratives d'une concurrence déloyale face à ces produits importés qui ne sont pas soumis au respect des mêmes normes de production, des revenus en baisse, sans parler de la multiplication des incidents, voire des agressions dont les paysans sont régulièrement victimes.

Il en résulte un sentiment d'abandon face à un avenir de plus en plus ardu et d'ingratitude au regard des efforts réalisés depuis de nombreuses années par ce qui accroît la détresse et le mal-être d'un très grand nombre de nos agriculteurs, d'éleveurs et de viticulteurs qui s'expriment aujourd'hui sur nos routes.

Notre agriculture connaît bien une crise structurelle depuis plusieurs décennies qui voit le nombre d'agriculteurs et de terres cultivées baisser.

Dans ce contexte extrêmement anxiogène, les paysans s'interrogent légitimement sur leur avenir et celui de leurs enfants. Ils ont besoin d'être écoutés, considérés et accompagnés pour répondre à ces défis existentiels. Le dénominateur commun à toutes ces revendications d'une agriculture très diverse : comment assurer aux agriculteurs, et en particulier aux nouvelles générations, la pérennité économique de leur outil de travail et de leur garantir un revenu décent ?

Cette question cruciale se pose dans un contexte de transitions climatiques, énergétiques, écologiques qui fait écho aux différentes crises. Les transitions s'inscrivent dans le temps long, celui de l'innovation et de la recherche, celui de nouveaux équilibres économiques, celui de nouveaux modèles techniques, celui de la bonne santé des populations et des milieux. Ces manifestations paysannes sont venues rappeler la difficulté de l'exercice et fragiliser nos équilibres. Il est essentiel que les contraintes et les conséquences de ces adaptations nécessaires soient assumées collectivement et non pas par la seule profession agricole.

Notre agriculture est investie d'une mission d'intérêt général car elle doit garantir l'alimentation de nos populations. Elle nous est, en outre, intrinsèquement liée, façonnant notre identité patrimoniale, paysagère et culturelle. À ces titres, elle doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. C'est parce que nous dépendons tant de l'agriculture qu'elle est au cœur des transitions et qu'il serait réducteur de l'opposer aux évolutions sociétales et en particulier à l'écologie.

De leur côté, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sont tous deux porteurs d'une politique volontariste, forte et ambitieuse d'appui à l'agriculture et aux agriculteurs. En témoigne, l'action du Département ainsi que le projet alimentaire territorial car les territoires sont des soutiens actifs et de proximité. Ils s'engagent et œuvrent pour encourager une agriculture locale et durable, contribuant à améliorer le revenu des agriculteurs. Ainsi, très concrètement, ils aident les agriculteurs à investir et à remettre en culture des terres agricoles. Ils participent également à une dynamique sociétale très attendue et en rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs, valorisant ainsi les produits locaux grâce au développement des circuits courts et à l'approvisionnement de la restauration collective.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- rappellent leur attachement à la profession agricole, témoignent de leur compréhension face aux enjeux et à la profonde inquiétude qui s'exprime,
- appellent le gouvernement à entendre ce désespoir et accompagner la profession et s'assurer que les mesures qu'il adoptera répondront aux besoins des filières en crise (viticulture, élevage, agriculture biologique),
- revendiquent en qualité de collectivités de proximité, leur volonté et leur capacité à apporter des réponses adaptées, créatrices de valeur et territorialisées face aux enjeux d'une agriculture plurielle, pour peu que l'État accepte d'élargir leurs capacités à agir.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle.

Il y a une demande d'intervention. Madame Sif, bien sûr.

Madame Aïcha SIF.- Madame la Présidente, chers collègues, pendant que le gouvernement s'incline devant l'Agro-industrie et l'agrochimie, nous œuvrons à Marseille pour soutenir une agriculture réellement durable depuis le premier jour de notre mandat. Nous sommes aux côtés des agriculteurs par des actes concrets. Nous rejoignons à 100 % les revendications faites par l'ensemble des syndicats agricoles, celles d'un modèle agricole qui marche sur la tête.

À Marseille, notre soutien aux agriculteurs est concret, il se retrouve dans bien de nos services de nos politiques alimentaires et de nos budgets. Monsieur Christian Burle vient encore d'en parler. Depuis le premier jour de notre mandat, nous œuvrons aussi dans ce sens et à ma connaissance, jamais Marseille n'a autant agi sur le dossier agricole que depuis notre

élection en 2020. Nous avons notamment investi le sujet alimentaire dans tous les aspects, avec de fortes orientations pour l'agriculture locale, notamment la bio et je peux citer les menus dans les cantines que mon collègue Pierre Huguet mène : plus locaux, plus de saison, plus bio, les paniers bio des paniers marseillais en direction des personnes les plus vulnérables, notre politique foncière qui sanctuarise des terres agricoles et tant d'autres actions reconnues par les agriculteurs eux-mêmes comme concrètes, utiles et structurantes.

Je rappelle également notre volontarisme dans ce partenariat nécessaire avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et depuis ce début d'année, Marseille a rejoint le projet alimentaire territorial en proposant le PAAM, le Projet Agricole et Alimentaire de Marseille. Concrètement, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les collectivités coopèrent et construisent ensemble un agri-parc des piémonts de l'Étoile dans le 14^{ème}, après l'installation de 3 maraîchers par la Métropole à Santa Cruz, Marseille prend sa part. Le maire de Marseille Benoît Payan propose les 20 hectares juste à côté sur le domaine Montgolfier pour accueillir prochainement 3 maraîchers de plus et des actions qui impliquent les habitants, mais surtout. Marseille ne laissera pas ses paysans nouvellement installés s'embourber dans un modèle obsolète, inéquitable, dangereux pour le revenu des producteurs, pour la biodiversité, la protection de notre planète. La crise actuelle nous conforte dans notre choix politique : faire de nos circuits courts et de nos assiettes des leviers pour protéger notre santé, notre air, notre eau, nos sols, mais aussi les paysans. Notre soutien coûte cher mais protéger l'environnement tout en favorisant une agriculture de qualité sur notre territoire n'a pas de prix. Et comme tant d'autres communes de la Métropole, Marseille n'est pas riche. C'est la raison pour laquelle il nous faut nous assurer que les millions d'euros que la Métropole injecte chaque année dans l'économie, participent bien à rendre nos filières agricoles plus soutenables, plus résilientes, plus rémunératrices et accessibles à toutes et à tous. La souveraineté alimentaire dans cette nouvelle crise est un enjeu pour tout le monde.

Merci. (*Applaudissements.*)

Monsieur Michel ROUX. - Madame la Présidente, mes chers collègues, *Rien n'est meilleur que l'agriculture. Rien n'est plus beau, rien n'est plus digne d'un humain libre. Elle suffit amplement aux besoins de notre vie.* Ces mots sont de l'écrivain Damase Potvin, mais ils pourraient être les nôtres. Ils sont évidemment les miens, moi qui suis né d'une vieille famille d'éleveurs dans la plaine de Crau. Et c'est l'élu de Salon-de-Provence, la ville qui accueille chaque année le salon des agricultures de Provence, qui intervient cet après-midi au nom du groupe écologiste et centriste, groupe qui a fait de la défense de nos terres une valeur fondamentale.

Cette motion de soutien honore notre institution, car nous avons tous été touchés par les mouvements spontanés des dernières semaines, nous avons tous été sensibles et parfois bouleversés par l'expression d'un sentiment d'abandon de nos agriculteurs et de nos agricultrices. Nous partageons la sympathie exprimée par nos administrés envers leur colère, prouvant ainsi l'attachement à celles et ceux dont l'art et l'amour de travailler la terre est un engagement de chaque instant. Du blé dur aux olives, du miel de lavande aux tomates, des grains de raisin à la brousse des chèvres, du Rove en passant par l'élevage, la liste est presque infinie des produits de la terre qui garnissent nos assiettes depuis des temps immémoriaux qui font partie de notre patrimoine et de notre identité et qu'en tant qu'élus, nous sommes tous tenus de défendre.

Aussi, notre Métropole, avec le Département, peut être fière de son Programme Alimentaire Territorial complété par son plan de souveraineté alimentaire adossé à un budget inégalé en France. Nous démontrons, depuis des années, notre soutien aux agriculteurs avec notre catalogue d'actions ambitieuses en faveur de la promotion des circuits courts, de la gestion raisonnée de l'eau et des espaces et en réaffirmant notre volonté de garantir le bien manger aux Provençaux et d'assurer la transmission des exploitations.

Par cette motion, nous exprimons fermement, solidairement, notre soutien à nos agriculteurs et à leur savoir-faire, et au fruit de leur labeur, car tout cela forme une part essentielle

de notre identité. Pourtant, la situation reste très compliquée et les défis sont à relever. Ceux qui sont à relever sont considérables pour assurer la préservation de ce secteur stratégique et pour accompagner celles et ceux qui ne comptent pas leurs heures pour nous nourrir, qui façonnent nos paysages et soutiennent la biodiversité. Ce sont autant d'enjeux auxquels nous devons répondre et pour cela, nous savons pouvoir compter, Madame la Présidente, sur votre engagement, engagement sans faille et vous pouvez compter sur le soutien du groupe écologiste, centriste et métropolitain pour suivre, pour poursuivre cette action volontariste et ces messages du terrain jusqu'au plus haut niveau de l'État et pour préserver notre agriculture et notre environnement.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Roux.

Monsieur Boulan.

Monsieur Michel BOULAN.- Madame la Présidente, quelques mots comme je le fais habituellement sur ce sujet. Nous avons évoqué cette question, s'agissant de la motion sur la défense de l'agriculture le 12 décembre dernier et à la suite de l'intervention de mon collègue Burle, j'avais proposé dès le lendemain, je vous ai écrit à ce sujet, peut-être de vous saisir de ce que peuvent faire les communes, de ce qu'elles font. J'avais eu d'ailleurs le soutien à l'époque du maire de la Ville de Marseille qui était venu renforcer ma proposition de se saisir de ce bout de compétence pour les communes qui se sont déjà engagées sur le domaine de la souveraineté alimentaire et qui accèdent petit à petit à cet objectif. Alors, ce n'est pas un discours romantique que l'on entend souvent sur l'agriculture, sur le monde, sur le monde agricole, c'est quelque chose de très simple, de très pragmatique qui se fait, mais avec des petits moyens de communes comme les nôtres, plus importantes que Châteauneuf, mais pour autant, je pense que la Métropole pourrait s'enrichir de ce bout de compétence. Alors bien sûr, cela se traduirait en soutien économique probablement, mais dans une certaine mesure, comme je le rappelais dans mon courrier, sur 4,9 Md€ de budget si ma mémoire est bonne, en tout cas plusieurs milliards, je pense que l'on pourrait réserver un soutien conditionné bien sûr par l'efficacité et l'efficience de ces programmes. Je rappelle que ce sont des programmes qui marchent, qui fonctionnent et les agriculteurs n'en seraient pas maris non plus, parce que l'on participe tous à la même ambition. Les enfants de nos communes sont ravis, les communes voisines qui adhèrent à notre programme le sont aussi, et nos populations qui utilisent notre régie et qui se fournissent chez nous sont ravis aussi. Je pense donc que la réponse que vous pourriez me réserver pourrait être favorable, en tout cas si j'ai une réponse, mon collègue Burle m'a dit qu'il n'avait pas eu le temps de l'avoir tout à l'heure, mais je suis certain qu'il est très occupé. Mais moi qui ai le temps justement de prendre la parole sur ce sujet, je renouvelle ma demande et je suis certain qu'avec votre regard aiguisé sur le sujet, et après le vote unanime probablement de cette motion, nous pourrions avoir un soutien effectif de la Métropole. Merci.

Monsieur Denis ROSSI.- Chers collègues, d'abord, on ne peut que souscrire à ce qui nous est proposé par le Président Burle sur la motion qu'il nous a présentée et qui est un soutien indéfectible au monde agricole. Je voudrais juste rappeler, puisque j'ai l'impression qu'entre cette séance et la réunion de lundi matin que j'ai eue au MIN des Arnavaux avec ma collègue Aïcha Sif, il y a une phase d'oubli. Alors je ne sais pas si elle s'est dit j'ai la synthèse à faire et donc je ne vais pas rappeler cette chose-là, mais nous nous sommes réunis lundi pour examiner les outils liés à la précarité alimentaire et l'aide à mener à cette fameuse précarité alimentaire qui repose en partie sur ce que disait le Président Burle, à savoir le renforcement des revenus et de la production de nos agriculteurs et les outils mis à leur disposition, que ce soit au monde agricole ou au MIN, pour répondre à celles et ceux qui sont les premiers bénéficiaires.

Je rappelle, ici ce n'est pas utile, mais c'est mieux de le rappeler, que 78 % des usagers des banques alimentaires sont sur le territoire marseillais, ce qui fait que 22 % sont sur les 118 autres communes et lorsque je rappelle ces éléments, c'est juste pour rappeler que vous avez, dans des propositions fort récentes au Conseil municipal de Marseille me semble-t-il, ou alors j'ai une mémoire qui est défaillante c'est vrai que je suis vieux, il faut se séparer des vieux aujourd'hui, j'ai entendu cela quelque part, mais très honnêtement, il me semble que la problématique de la précarité

alimentaire et des lieux susceptibles de la renforcer était dans l'ordre du jour des propositions que vous avez faites à la mairie de Marseille, notamment sur ce territoire qui est fortement impacté puisqu'encore une fois, 78 % des usagers vivent sur le territoire de Marseille. Je dis cela parce que le Directeur Général du MIN, le Président Burle et ceux qui déterminent le devenir de ce site, ont fait des efforts conséquents, Métropole et Département pour l'instant réunis, pour nous offrir 1 000 m² supplémentaires pour répondre à la transformation, pour répondre encore plus, si besoin était, à cette problématique. Peut-être aussi que je l'ai dit au Conseil d'administration auquel notre collègue et ami a assisté : nos amis agriculteurs, transformateurs, etc. ont fait tous les efforts possibles pour apporter leur contribution dans les périodes les plus compliquées des 2 dernières années. Aujourd'hui, ils sont à l'os, ils n'en peuvent plus et il faut effectivement que l'ensemble des collectivités mutualisent leurs moyens pour nous permettre à la fois, de répondre à leurs besoins d'amélioration de leur situation et aux besoins des milliers et centaines de milliers de celles et ceux qui sont en grande précarité alimentaire sur ce territoire. Je dis cela car demain, après-demain, et je crains fort pour une période extrêmement longue, nous avons dans cette ville et dans ce département des gens qui sont en immense souffrance, qui regardent le monde agricole comme quelque chose sur lequel ils ne peuvent plus accéder, tant sur le parti des viandes, tant sur le parti des fruits, des légumes et j'invite tout le monde à faire une fin de marché à 17h00 au marché aux puces pour bien comprendre que la queue qui s'allonge pour attendre cette fin de marché, ce ne sont pas des personnes qui se promènent, mais ce sont des personnes qui attendent juste de voir si elles vont pouvoir accéder à un kilo de tomates, à quelques fruits, à quelques légumes parce que la plupart sont des salariés et n'accèdent plus à ces éléments. Je dis cela car cela passe toujours inaperçu des aides de cette nature, mais cette Assemblée peut s'honorer, comme celle du Département, à s'intéresser aussi à celles et ceux qui sont très éloignés de ce que produisent nos collègues.

Quant au circuit court, Monsieur Burle, que vous avez mis en place dans les partenariats, il suffit de relire, d'être attentif, voire peut-être de participer aux conférences de presse pour au moins ne pas avoir ni les oreilles, ni les yeux fermés et s'apercevoir qu'il va y avoir une opération de solidarité sur des achats de paniers à des agriculteurs qui vont être dévolus à celles et ceux qui en sont les plus privés, à savoir nos anciens et le monde étudiant.

Voilà Madame la Présidente, merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.- Merci, Madame la Présidente.

Donc j'interviens au nom du groupe majoritaire, une Volonté pour la Métropole, pour vous dire que l'on va voter cette motion, pour vous rappeler que le soutien de l'exécutif métropolitain en faveur de l'agriculture a lieu aujourd'hui, mais il ne date pas d'aujourd'hui. Dès 2020, c'est-à-dire avant même et là je réponds à ma collègue de la majorité municipale, avant même les dernières élections municipales, la Métropole a agi en faveur de l'agriculture. Je vais rappeler deux évidences, mais qui doivent quand même être rappelées : l'agriculture, c'est fondamental, c'est fondamental pour la nation, c'est l'un des instruments essentiels de notre souveraineté, de notre puissance et c'est fondamental pour notre région. C'est une source de richesse énorme pour notre région, c'est une source de rayonnement. Nos produits agricoles font rayonner notre territoire bien dans toute la France et bien au-delà. Donc cela est la raison d'être du soutien. Après les actions, ces actions très concrètes que vous mettez en œuvre et que nous soutenons, j'en rappelle 2 ou 3 très simples : la première, c'est votre décision de doubler le budget alloué à l'agriculture, on passe de 3 M€ à 6 M€. La deuxième c'est l'installation très concrète, c'est l'aide apportée à l'installation très concrète d'agriculteurs, de jeunes agriculteurs, dans des territoires où ils n'étaient pas, où ils n'étaient plus. Je suis élu du 13-14 et dans le 13-14, la Métropole a soutenu l'installation de nouveaux agriculteurs et enfin, dernier élément, c'est la préservation de ces terres agricoles dans des secteurs où, si on ne les préservait pas au travers du PLUi, ces terres agricoles disparaîtraient, ce seraient des zones périurbaines pas belles. Eh bien là, on maintient l'agriculture et les agriculteurs au cœur de notre territoire. Donc pour ces raisons, merci et pour ces raisons évidemment, le groupe une Volonté pour la Métropole va bien sûr voter cette motion de soutien.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Koubi-Flotte. Monsieur Burle.

Monsieur Christian BURLE.- Je voudrais remercier tout le monde pour le soutien à l'agriculture bien entendu. Je suis issu de ce milieu, donc je suis peut-être un petit peu plus que certains intéressé, et en tout cas, je suis très peiné en ce moment de ce qui se passe. Je ne sais pas si on a vraiment pris conscience de ce qui se passe. Les 3/4, certainement peut-être plus, des agriculteurs sont en précarité en ce moment, ils n'arrivent pas à rembourser leurs emprunts. Vous les voyez sur des beaux tracteurs qui coûtent énormément cher à la télévision, sachez que les propriétaires des tracteurs, c'est le Crédit Agricole, ce ne sont pas les agriculteurs et qu'ils ont de graves difficultés pour rembourser tout cela. C'est donc vrai qu'ils sont en difficulté et ils n'ont pas l'habitude de râler, en tout cas quand il y a plus de 92 % de personnes qui les soutiennent, cela veut dire quelque chose.

Je voudrais juste te dire Michel, qu'il y a des conceptions de l'agriculture qui sont bonnes, bien entendu, mais ma politique agricole et si cela devait être autrement, je partirais en tout cas, je ne m'en occuperais plus, c'est une entreprise libre, un agriculteur, c'est quelqu'un de libre, qui veut gagner sa vie avec son travail et pas plus. Si demain on ne lui donne plus de subventions, c'est très bien. Il ne veut que gagner de l'argent par rapport à son travail et c'est tout. Après, il y a des conceptions un petit peu différentes, cela fait deux fois que tu poses la question sur ta commune, c'est vrai qu'on n'a pas encore instruit le dossier. C'est vrai que je ne l'ai pas regardé, et tu as raison de le dire, tu l'as répété mais honnêtement, si vous pensez que les régies agricoles, c'est l'avenir de l'agriculture, moi ce n'est pas ma conception, je le dis clairement sans aucune arrière-pensée. Ce n'est pas ma conception, Michel, je pense que les groupements d'achats, comme le fait le Département, comme le fait la Métropole pour aider les agriculteurs locaux ou moins locaux à donner, à vendre leurs produits à la collectivité est une meilleure chose que de faire un produit à part. Je le dis comme je le pense et c'est c'est ma conception de l'agriculture, je pense que c'est la conception de tout le monde et je m'arrêterai là, merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle. On va passer au vote sur cette motion sur l'agriculture.

Qui vote contre ? (*Aucun.*)

Qui s'abstient ? (*Aucun.*)

La motion est adoptée à l'unanimité.

P. Klein ne prend pas part au vote.

Je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

Nous avons de la part du groupe EPIC, Monsieur le Président, reçu une motion de soutien aux médias et radios français. Allez-y, Monsieur Giberti, je vous laisse la présenter.

Monsieur Roland GIBERTI.- Suis-je obligé de la lire, ou bien je la commente simplement ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il est préférable que tu la lises, plutôt que de la commenter.

Monsieur Roland GIBERTI.- Si vous voulez que je la lise, vous écoutez. Commençons par le début « Vous écoutez. »

Mardi 13 février, le Conseil d'État, saisi par l'association Reporters sans Frontières, a jugé que pour apprécier le respect par une chaîne de télévision, quelle qu'elle soit, du pluralisme de l'information, l'Arcom (l'agence de régulation des médias) doit désormais prendre en compte la diversité des courants de pensées et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, et pas uniquement comme c'était le cas depuis 1986, le temps d'intervention des personnalités politiques.

L'Arcom devra également s'assurer de l'indépendance de l'information au sein des chaînes en tenant compte de l'ensemble de ses conditions de fonctionnement et des caractéristiques de sa programmation, et pas seulement à partir de la séquence d'un extrait d'un programme particulier.

Si cette décision peut sembler anodine, voire anecdotique dans un contexte national où les mauvaises nouvelles sont quotidiennes et où les préoccupations des Français se tournent, à juste titre, vers leur pouvoir d'achat, leur sécurité, leur santé ou leur emploi, elles entravent en réalité gravement la liberté d'expression et l'une de ses composantes essentielles, la liberté de la presse.

À travers cette motion, les élus du Groupe EPIC condamnent avec la plus grande fermeté cette décision dangereuse et ses conséquences et manifestent leur soutien aux médias quels qu'ils soient. Celle-ci apparaît comme une véritable atteinte au principe de liberté d'expression, qui entoure sur notre territoire national la profession de journaliste. Plus qu'une décision qui toucherait une chaîne d'information en continu, elle va se retourner contre tous les médias. Le Conseil d'État chamboule ce qui était inscrit jusqu'à présent dans le marbre et plus précisément nos valeurs et libertés constitutionnelles en termes de représentation du pluralisme dans les médias (télévisions et radios confondues). Le fondement de la liberté d'expression et de la presse, tels qu'inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sont le socle des principes fondamentaux de notre système démocratique. La séparation de la presse et des institutions étatiques en est le prolongement. Cette liberté est sans nul doute celle qui marque la frontière dangereuse à ne pas dépasser entre démocratie et autoritarisme.

Où va-t-on si désormais un éditorialiste doit définir sa ligne éditoriale ou un journaliste doit s'autocensurer et travailler sous le contrôle d'une autorité administrative ? Les médias qui affichent clairement leur tendance politique ont toujours existé, c'est le fondement même du pluralisme de la presse. Le français a toujours été libre de lire ou écouter le journal ou la radio qu'il souhaitait, de penser et se faire son opinion, d'échanger et de débattre mais aujourd'hui, comme dans beaucoup de domaines, on veut l'assister... voire le contrôler.

Nous tenons donc à soutenir tous les médias, quelle que soit leur tendance, et tous les journalistes qui parfois au péril de leur vie, nous permettent chaque jour d'avoir accès à des actualités et des informations libres et éclairées. Nous tenons à réitérer que nous considérons la liberté de la presse comme une liberté essentielle de notre démocratie qui doit rester inviolable. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Giberti.

Madame Sophie Camard a demandé la parole.

Madame Sophie CAMARD.- Madame la Présidente, mes chers collègues, Monsieur Giberti, vous parlez de tous les médias dans cette motion, mais en fait elle ne cite que l'avis du Conseil d'État qui ne concerne qu'une seule chaîne qui n'a pas été citée, mais qui est l'affaire CNews, il faut le dire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, non, non !

Monsieur Roland GIBERTI.- Pas pour l'instant.

Madame Sophie CAMARD.- Non, ce n'est pas « Pas pour l'instant. » Alors je reprends votre motion.

Citer un recours de l'association Reporters sans Frontières, connue de tous pour ses combats, pour l'accuser, je cite « d'entraver gravement la liberté d'expression », il fallait oser.

Monsieur Roland GIBERTI.- Je n'ose pas.

Madame Sophie CAMARD.- Se réclamer de nos valeurs et libertés constitutionnelles pour s'attaquer au Conseil d'État, est-ce bien sérieux ? Cette motion relève à mon avis d'une mauvaise copie en droit, je suis désolée. La décision du Conseil d'État du 13 février 2024 qui demande à l'Arcom, le régulateur des médias, de renforcer son contrôle sur la chaîne d'information CNews, suite à une saisine de Reporters sans Frontière est une décision non pas anecdotique mais bien historique. Je l'ai lue attentivement, donc si vous voulez la lire, elle est là et à l'opposé de ce que vous écrivez : elle garantit et approfondit deux principes fondamentaux pour les médias. Le principe du pluralisme : ce principe ne se limite pas à décompter les temps de paroles des personnalités politiques sur une chaîne, mais à tenir compte de la diversité des différents courants d'opinion dans les programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités.

C'est ce qui définit un média d'information par opposition à un média d'opinion. Or, CNews prétend être une chaîne d'information, elle pourrait être une chaîne d'opinion, mais donc il lui est demandé d'en respecter le cahier des charges. Le 2^{ème} principe, c'est le principe de l'indépendance. Ce principe ne se définit pas seulement vis-à-vis de l'État, mais aussi des actionnaires. Or, la convention de service de la chaîne CNews, mais écoutez la convention de service de la chaîne CNews signée le 27 novembre 2019, relative à l'indépendance éditoriale de sa rédaction, précise que l'éditeur, c'est à dire CNews s'engage à préserver son indépendance éditoriale, notamment à l'égard des intérêts économiques de ses actionnaires. Le Conseil d'État a juste rappelé les propres engagements de la chaîne.

Pour la politique, faut-il rappeler ici les graves dangers de la concentration des médias, des fausses nouvelles, la précarité des journalistes ? Fausses nouvelles que vous êtes en train de propager. La tyrannie du sensationnel qui tire notre démocratie vers le bas, alors nous, nous aurions préféré une motion de soutien à l'audiovisuel public. Ah oui, c'est bizarre, cela vous motive moins. Ou une prise de position de la Métropole sur les 59 préconisations des États-Généraux de la presse indépendante qui ont été relayées à Marseille le 25 janvier dernier.

Alors pour ce qui concerne le vote de cette motion, si elle est vraiment soumise au vote, vous avez compris qu'il faut choisir entre l'avis du Conseil d'État et cette motion. Vous avez compris que nous suivrons l'avis du Conseil d'État et que nous voterons *contre* cette motion.

(Applaudissements.)

Je termine par une seule question à Madame la Présidente : si cette motion est votée, à quoi va-t-elle servir ? La Métropole va-t-elle l'envoyer au Conseil d'État, au Ministère de la culture et de l'audiovisuel, je pense que ce ne serait pas une bonne idée. Je vous demanderais plutôt de la retirer. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Hubert.

Madame Claudie HUBERT.- Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Je voulais juste rappeler un des attendus de la décision du Conseil d'État qui dispose qu'en s'en tenant ainsi à la seule prise en compte du temps d'antenne accordé aux personnalités politiques pour l'appréciation des obligations du service en matière de pluralisme de l'information, l'Arcom a fait une exacte application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986. C'est la loi sur la presse, et le Conseil d'État a noté que l'appréciation faite par l'Arcom violait les dispositions légales.

Deuxième point qui a été rappelé : c'est que dans la motion, il était mentionné que chacun est libre d'acheter un journal d'opinion, Libération, le Monde, l'Humanité, le Figaro, mais il faut rappeler Valeurs Actuelles. Il faut rappeler que CNews et Arcom, c'est ce qui est vous a été rappelé, sont liées par une convention et que dans cette convention, CNews est tenue de respecter le pluralisme et de donner des informations en toute honnêteté et indépendance.

Le Conseil d'État a donc pointé que CNews violait cette convention. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'une émission a été organisée pour débattre de la position de CNews et au terme de cette émission, on a vu qu'aucun débat contradictoire n'avait pu avoir lieu, et cela a été une nouvelle preuve de la partialité de ce journal d'opinion.

Je n'ai pas été longue, je rejoins l'avis de retirer cette motion du vote et naturellement si ce n'est pas le cas, si la Métropole tient à souligner son attachement à CNews et à Monsieur Bolloré, nous voterons *contre* naturellement.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Hubert.

Monsieur Marandat a demandé la parole. Un peu de silence, seul M. Marandat a la parole, s'il vous plaît, un peu de respect.

Monsieur Bernard MARANDAT.- Je suis sidéré d'entendre ce que je viens d'entendre mais venant de personnes de gauche, elles sont de gauche et elles resteront de gauche, toujours avec leur sectarisme, leur méchanceté et surtout leur malhonnêteté.

Ce décret dont vous venez de parler est en effet à condamner car il est digne d'une république socialiste. Il est vrai que nous avons beaucoup d'élus socialistes ici, mais heureusement, la France n'est pas une république socialiste, dont bien sûr nous connaissons tous le sens de la liberté d'expression et la possibilité pour chacun de s'exprimer comme il veut dans ce genre de pays où la moindre opposition, où le moindre propos de travers est puni soit de torture, soit de mort, soit de déportation.

Quand on parle de pluralisme politique, bien sûr la gauche ne supporte pas qu'il y ait un journal qui ne soit pas à l'unisson de leur uniformité de penser, de leur méchanceté à tous points de vue et à leur sectarisme. Bien sûr, il faut défendre le pluralisme politique mais le pluralisme politique, l'Arcom devrait surtout veiller à ce qu'il s'exerce dans les chaînes publiques, que ce soit France Inter, que ce soit ce genre de chaîne qui, à longueur de journée, déverse leur propagande sans permettre à l'opposition, à aucun moment, de pouvoir s'exprimer.

Donc je suis fier qu'en France, enfin, car cela n'a pas toujours été le cas, il y ait une possibilité de s'informer un petit peu différemment, de pouvoir entendre un son de cloche sans passer par le bruit de bottes de nos amis socialistes qui toujours voudraient enfreindre la liberté. Donc nous voterons *pour* avec ferveur à cette motion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, donc on va passer au vote.

Pour cette motion, qui ne cible aucune chaîne, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La motion est adoptée.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Vote contre du groupe Métropole à Gauche

Votes contre L.Gachon, P. Morbelli, D. Amar, I. Rovarino

Votes contre C. Hubert, P. Klein, M. Pena

Abstention du groupe Centriste Ecologiste Métropolitain à l'exception de C. Amiraty votant contre et de B. Gilles et M. Pustorino votant pour

M. Benedetti, Y. Guérin, P. Klein ne prennent pas part au vote.

Abstentions de G. Cristiani, M. Amiel, A. Bertero, B. Bonfillon-Chiavassa, R. Buchaut, M. Césari, C. Delavet, v. Desvignes, E. Garcin, H. Gente-Ceaglio, F. Guinieri, V. Languille, F. Poussardin et M. Ruiz

Abstention de J. Gérard

F. Vigouroux ne prend pas part au vote

(Les élus de l'opposition demandent le résultat du vote.)

On ne va pas perdre du temps là-dessus. On a compris votre système. Vous voulez que je fasse faire un vote à bulletins secrets aussi ? Pourquoi pas ? On va y rester la journée.

C'est accepté, si cela ne vous plaît pas, vous nous attaquerez.

(Protestations des élus de l'opposition.)

La motion sur la loi SRU, Monsieur Cristiani.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On fera le décompte précis, comme habituellement et on avance sur la séance, sur la loi SRU. Ne vous inquiétez pas, on vous donnera le résultat.

Monsieur Georges CRISTIANI.- On se décrédibilise vis-à-vis de nos populations. Nous ne sommes pas sur le bon chemin, mes chers collègues. Je me permets de vous le dire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Un peu de silence s'il vous plaît, nous sommes en train de compter et nous allons vous donner les résultats. Pour l'instant, seul Monsieur Cristiani a la parole et merci de l'écouter et de le respecter. Vous allez avoir le résultat du vote, s'il vous plaît. Laissez-nous compter. Monsieur Cristiani, vous avez la parole.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues, bientôt nous sommes à l'Assemblée Nationale, surtout que le sujet que je vous propose est un sujet qui intéresse 42 communes. Maintenant s'il vous plaît, il faut de l'efficacité et arrêtez avec des clivages politiques quels qu'ils soient, et contentons-nous de travailler sur les problèmes métropolitains qui concernent 42 communes. Mes chers collègues, je vous en supplie, nous devrions aborder ce sujet qui est très sérieux d'une loi SRU et de son application et de ne plus rentrer dans des problèmes de clivages politiques ou d'idéologie. Ce n'est pas possible. À chaque fois que je vais dire un mot, je vais entendre des cris. Si j'entends des cris à chaque fois que je dis un mot, il ne sert à rien que je les prononce !

Madame LA PRÉSIDENTE.- S'il vous plaît, mes chers collègues, on n'est ni à l'Assemblée Nationale, ni au Conseil municipal de Marseille.

(Applaudissements.)

Monsieur Krehmeier, vous allez avoir les résultats, laissez-nous le temps de compter. Ecoutez-moi, Monsieur Krehmeier, vous avez l'habitude, vous avez reçu les consignes nationales et de Madame Camard et de « bordéliser » la séance. C'est inacceptable. Vous voulez les résultats ? Vous les avez. On a compté.

Le problème c'est quand on parle Métropole, quand on parle sauvegarde des communes, cela ne les intéresse pas, ils sont là pour « bordéliser » la séance. On va vous donner les résultats.

Mes chers collègues, sur la motion précédente sur les médias :

67 voix contre,

130 *pour* et le reste abstentions. *(Applaudissements.)*

La motion est acceptée, vous aurez les détails au procès-verbal.

Monsieur Cristiani, vous avez la parole.

Maintenant, s'il vous plaît, un peu de respect de la démocratie. Monsieur Cristiani a la parole. Mes chers collègues, cela ne vous fait pas plaisir que l'on parle SRU, je le comprends mais Monsieur Cristiani a la parole.

Monsieur Cristiani, c'est suffisamment important pour pouvoir en parler.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues, nous allons essayer de comprendre pourquoi depuis 24 années que nous appliquons la loi SRU la crise nationale du logement s'accroît. C'est bien qu'il y a un problème, soit dans la loi, soit dans son application.

En ce qui nous concerne, nous préférons ne pas appliquer une phrase d'un grand chef d'État qui disait que l'on ne corrige pas une mauvaise loi, on l'abroge, c'était François Mitterrand, nous disons que « Nous ne voulons pas changer l'esprit de la loi qui est une loi qui est estimable, mais son application est incorrecte et 42 communes dans les Bouches-du-Rhône en souffrent. 42 communes aujourd'hui, et d'autres peuvent venir dans 3 ans dans cette chute, dans cette qualification outrancière de communes carencées. On entend le pire sur ces 42 collègues et ces 42 communes et depuis un quart de siècle, nous appliquons en France la loi SRU, alors qu'une crise nationale du logement ne cesse de croître.

Il convient, mes chers amis, mes chers collègues, de bien comprendre que cela ne sert à rien de frapper davantage sur 300 communes au niveau national, je dis 300 communes au niveau national car sur les 36 000 communes, il y en a seulement 300 carencées, ce qui est dérisoire, ce qui veut dire 0,08 % des communes sur le plan national mais sur le plan départemental, nous sommes à 42 communes sur 119, c'est-à-dire que nous sommes à 35 % et je dirais franchement que ce ne sont pas de mauvais élèves à Septèmes-les-Vallons, ce ne sont pas de mauvais élèves à Meyreuil, ce ne sont pas de mauvais élèves à La Fare, ce ne sont pas de mauvais élèves à Marseille qui a frôlé cette qualification déshonorante. Ce ne sont pas des mauvais élèves, mais c'est qu'à un moment donné, nous ne pouvons pas construire des logements, des logements privés ou sociaux, car il y a une grande difficulté pour avoir du foncier, pour s'opposer à des risques d'incendie, à des risques inondations, à des risques miniers et nous n'y arrivons pas. Je le dis et le répète, et ce que je vous propose dans cette motion : c'est de considérer que la loi SRU est une loi qui part d'un très bon sentiment, celle de loger des gens, mais on ne peut pas poursuivre son application qui est aussi injuste et qui arrive à des impossibilités. Le maire de La Fare me l'a dit et répété, lorsqu'il a été froissé dans sa chair, et ce n'est pas le seul, il y a bien d'autres collègues qui ont été froissés dans leur chair d'hommes de gauche, de dire que l'on ne peut pas construire du logement social alors qu'on le souhaite, alors qu'on le désire, mais on ne peut pas, pour toutes ces contraintes.

Donc à un moment donné mes chers collègues, si nous essayons de voter pour l'efficacité, si nous essayons de voter pour cette Métropole du positif, et qu'enfin pour la crise du logement nous apportions notre contribution à ce problème de crise nationale, car la crise n'est pas communale, elle est nationale. Si nous arrivons à appliquer ce principe d'efficacité, on ne touche pas à la loi, on ne l'abroge pas mais, on fait en sorte de l'appliquer sans faire de la politique en dehors de la réalité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Général de Gaulle. À un moment donné, mes chers collègues, au-delà de tout ce que l'on peut penser sur la loi SRU et le totem que cela représente depuis 25 ans, lorsqu'un quart de siècle arrive à son inefficacité, il convient de modifier son application. Il est proposé de ne plus raisonner en stock mais en flux. Il est proposé dans cette motion d'ajuster les caractéristiques aux problèmes géographiques ou historiques de chaque commune. Il est proposé qu'il y ait une commission départementale parce que ce n'est ni la Métropole, ni Monsieur le Préfet, c'est une commission nationale qui ne nous dit rien, qui ne fait aucun compte-rendu, qui travaille de façon occulte et qui décide que 42 communes dans les Bouches-du-Rhône seront frappées de cette qualification infamante de communes récalcitrantes. Voilà où nous en sommes. Les habitants dans nos communes souhaitent avoir des logements sociaux, nous-mêmes souhaitons les construire, mais au moins qu'on en ait l'attribution. Ce sont des choses très simples que nous demandons sur l'application de la loi, sans bien sûr l'abroger. Il faut que les choses soient bien claires entre nous et je pense qu'à un moment donné, c'est vrai que ce n'est pas facile dans le contexte qui était le contexte du dossier précédent, il faut se rendre compte que cette loi inapplicable affaiblit des lois qui sont nécessaires, ce n'est pas moi qui le disait, c'est Monsieur Montesquieu. Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amico a demandé la parole.

Monsieur Patrick AMICO.- Madame la Présidente, mes chers collègues, on a cherché pendant un grand moment comment on pouvait qualifier cette motion. Alors j'ai tout

entendu, j'ai entendu *infâme*, j'ai entendu *déshonorante*, j'ai entendu des tas de choses. Alors je ne la qualifierai pas, mais on va quand même revenir à un certain nombre de choses qui ont été dites et qui me paraissent tout de même relever d'un exercice de circonvolution, voire de contorsionnisme, qui est assez extraordinaire.

La loi SRU, c'est un fondement de l'équilibre républicain sur tous nos territoires, mais la loi SRU concerne 60 % de la population, 60 % de la population qui, d'une manière ou d'une autre, peut avoir accès à un logement social. Ce chiffre est important, 60 % de la population. On ne parle pas que d'une petite partie de la population, mais de 60 % de la population.

Dans cette loi, c'est le premier terme qui est le plus important : solidarité. Je citerai l'article 52-17 du CGCT : la Métropole est un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement du territoire, afin d'en assurer la cohésion. La loi SRU, c'est la loi de la solidarité territoriale sur un besoin fondamental de l'être humain : le logement.

Or, ce qui est dit dans cette notion et aussi dans la lettre, ne l'oublions pas, de demande d'audience qui a été formulée auprès du ministre : la loi SRU est une des illustrations les plus remarquables de tout le mal que l'on peut faire aux communes au nom du bien. Alors là, on ne parle plus de solidarité, ni de Métropole d'ailleurs, on parle des communes. Alors parlons des communes.

Les chiffres annoncés par la motion sont biaisés et la situation est encore plus grave que ce que vous dites. La loi SRU s'applique à 1 031 communes, oui mais ne s'applique qu'aux communes de plus de 3 500 habitants. Ce sont donc 4,8 % des communes qui sont concernées et non 0,03 ou 0,018 par ailleurs. Au niveau de la Métropole, sur les 92 communes, seules 76 sont concernées par la loi SRU communes de plus de 3 500 habitants. 37 sont aujourd'hui sanctionnées au titre de la non-application de la loi SRU, soit 48 % des communes de la Métropole, 48 % des communes de plus de 3 500 habitants. Vous ne ferez croire à personne que 48 % des communes sont bloquées depuis bientôt 24 ans par des questions de foncier, d'inondations ou de patrimoine historique. Non, dans bien des cas, ce sont des positions politiques, et rien d'autre, qui amènent à ce désastre social. Il faut l'assumer. Je vous rappellerai qu'avant d'être élu, j'ai côtoyé beaucoup de maires qui sont dans cet hémicycle et je me rappelle quand même d'un certain nombre qui me disaient systématiquement, faire du logement social, bien sûr qu'on est pour, mais pas chez moi. Sinon on va voir arriver les familles nombreuses de Marseille chez moi. Alors certainement pas, je ne veux pas décevoir mon électeur. Qu'ai-je lu il y a récemment, que telle commune qui a eu son niveau de logement social baisser, même pas monter mais baisser, se vantait systématiquement de la qualité de vie dans sa commune ? Peut-on ramener la qualité de vie de sa commune uniquement au fait de ne pas délivrer de permis construire, et de ne vouloir aucun logement dans sa commune limitrophe de Marseille ? Il faut assumer ses positions politiques et vous ne les assumez pas. La Métropole a un rôle à jouer, oui, non pas en cassant le thermomètre, ce qui est un peu la tendance actuelle. On a parlé d'intégrer le logement intermédiaire, puis après, on a parlé d'intégrer une partie du logement intermédiaire, puis après on a parlé d'intégrer le logement intermédiaire, mais en fonction des niveaux de ressources, en fonction des niveaux de loyers, des contorsions au niveau de l'État, nous avons les mêmes. Mais la Métropole doit mettre en place, elle, une politique foncière, une politique d'aménagement, une politique de soutien pour permettre à ces communes de revenir dans la solidarité nationale et locale.

C'est à cette condition que le PLH que nous allons voter tout à l'heure aura un sens. Sinon, ce n'était même pas la peine d'en faire. À ce titre, nous sommes très étonnés de l'association à la démarche, Madame la Présidente, de vous-même, vous l'avez fait dans le cadre de la lettre qui est adressée au ministre en tant que Présidente du Département. En tant que Présidente de la Métropole, je note quand même qu'une Métropole est un établissement de coopération intercommunale. Ce n'est pas une collectivité locale en tant que telle et s'associer à une démarche remettant en cause la loi, de fait, telle qu'elle est censée s'appliquer et la solidarité telle que cette loi porte, ne me paraît pas quand même très opportun. L'espace

métropolitain suit cette solidarité. Les signataires le disent eux-mêmes, même ici, et si les problèmes constatés à Marseille n'ont rien à voir avec ceux de Saint-Antonin par exemple, je n'ai rien contre Saint-Antonin bien sûr, c'est par une politique volontariste et cohérente de la Métropole que le développement du logement social, incontournable aujourd'hui, doit passer, c'est à la Métropole d'y contribuer. Elle ne peut pas uniquement être le faire valoir d'une situation contre laquelle aujourd'hui nous nous élevons. Nous voterons bien entendu *contre* cette motion.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Chacun va prendre la parole. Je crois que là, vous avez piqué pas mal de maires. Monsieur Pena. Tout le monde va parler, ne vous inquiétez pas, car cela vaut quand même son pesant de cacahuètes.

Allez-y, Monsieur Pena.

Monsieur Marc PENA.- Madame la Présidente, chers collègues, il n'y a rien de pire dans la vie que ne pas être au rendez-vous, d'être toujours à contretemps. C'est le cas de cette motion. Alors que notre pays vit une crise de la construction et une crise du logement sans précédent, alors que les besoins de logement pour les classes populaires et les classes moyennes, cela a été rappelé, sont urgents, alors que dans une ville que je connais bien de cette Métropole, il y a un délai d'attente en matière de logements sociaux qui va de 7 à 10 ans, alors que des familles s'entassent dans la précarité, que leur santé se dégrade, alors que le logement, on le sait, est un élément fondamental de l'équilibre de vie, l'équilibre familial et personnel, mais aussi un élément essentiel d'insertion sociale et économique, l'emploi dépend beaucoup des logements, voilà que vous nous proposez une motion malthusienne qui consiste, sous couvert d'aménager la loi SRU en fait, à échapper aux impératifs de cette loi. Ce qui me surprend le plus, cela a été dit, ce n'est pas que le maire de Mimet écrive au ministre, le ridicule, depuis longtemps, ne tue plus, mais c'est que notre Métropole s'associe à cette démarche de 42 maires récalcitrants, courroucés et finalement qui n'appliquent pas la loi, soit parce qu'ils ne le peuvent pas, j'en conviens parfois, soit parfois aussi parce qu'ils ne le veulent pas. Pourquoi suis-je surpris du fait que notre Métropole s'ajoute à la démarche des maires ? Parce que notre Métropole représente l'intérêt général, que notre Métropole devrait savoir que le logement social est très mal réparti sur notre territoire, que certaines villes font beaucoup historiquement depuis toujours et que d'autres ne font pas grand-chose ou rien suivant les cas de figure. Dans le Plan Local d'Habitat, il est prévu 5 200 logements sociaux, ce n'est pas assez mais c'est bien déjà, mal répartis sur le territoire, je le disais il y a un instant, mais 5 200, alors que l'on prévoit des accompagnements pour aller vers cet objectif qui est urgent et indispensable, voilà qu'on a une motion qui contredit totalement cette politique, puisqu'elle veut se défaire de la loi. Ce qui me surprend aussi dans cette motion, c'est qu'il n'y a pas de proposition concrète. Il pourrait y avoir effectivement une réforme de la loi au plus près de la réalité des communes qui soit proposée, mais dans cette motion, cela n'existe pas, cela n'y est pas. Il ne suffit pas d'invoquer le manque de foncier, de raisonner par flux et pas par stock pour avoir de véritables propositions. Il n'y a pas de proposition. La Fondation Abbé Pierre que vous reconnaissez j'espère pour son travail auprès des plus démunis, mais aussi aujourd'hui de plus en plus dans notre pays auprès des classes moyennes, cette Fondation Abbé Pierre, sans doute par charité chrétienne, a décidé que votre démarche était inquiétante et décevante. Moi, je la qualifierais autrement, j'ai moins de charité à votre égard, et consternante dans le contexte actuel ; elle est consternante, elle est une injure même à ceux...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va essayer de faire un peu court, s'il vous plaît.

Monsieur Marc PENA.- ...oui. Je termine, Madame la Présidente, vous avez raison. Je veux simplement dire : alors que l'urgence de logements est évidente, je le répète y compris pour les classes moyennes, alors que notre économie dépend beaucoup aussi du développement du logement dans notre territoire, alors que les chefs d'entreprise le demandent pour leurs salariés et pour avoir de l'emploi, voilà que vous nous expliquez que vous êtes des martyrs de la loi SRU, que vous ne pouvez plus travailler. Et en fait, vous êtes en train de nous

dire effectivement que vous ne voulez pas appliquer la loi de la République. Je ne pense pas que le ministre du Logement vous écoutera et vraiment le ridicule, je ne m'y associe pas.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je vous rappelle que nous n'avons pas encore commencé les rapports. Je vais donc vous demander d'être courts, brefs, Monsieur Marandat, Monsieur Ravier, s'il vous plaît. Monsieur Marandat, puis Monsieur Ravier.

Monsieur Bernard MARANDAT.- Nous allons vous soutenir dans cette motion, mais pas avec enthousiasme, parce que c'est vrai que les critiques que vous formulez sont tout à fait justifiées, mais vous continuez à soutenir quand même cette loi SRU qui, je le rappelle, est d'obédience de gauche et que vous n'avez jamais pu remettre en cause quand vous étiez au gouvernement. On sait qu'un projet qui est d'obédience de gauche n'est en général jamais, ou peu souvent, bénéfique pour nos concitoyens.

Nombre de nos villages dans nos campagnes sont maintenant défigurés car à côté d'un centre historique qui a fait leur réputation...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On vous répondra.

Monsieur Bernard MARANDAT.-...se sont bâtis autour des tas de bâtiments qui dénaturent et la vie et le paysage de ces petits villages. Cette loi SRU doit être, on le sait, aménagée et en particulier parce qu'on le sait, c'est une des pompes aspirantes de l'immigration et ce qui doit être modifié dans cette loi, ce sont les critères d'attribution pour que nos concitoyens n'attendent plus comme il était fait remarquer des années pour les autres.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Ravier.

(Réactions dans la salle.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais comme Monsieur Pena, ils n'ont pas de groupe, et tout le monde doit s'exprimer. Monsieur Ravier, court, s'il vous plaît.

Monsieur Stéphane RAVIER.- C'est difficile de faire court pour un tel sujet mais je voulais quand même vous remercier, Madame la Présidente, je dirais même vous féliciter pas seulement pour m'accorder la parole, mais pour avoir envoyé ce courrier avec M. le Président de l'Association des Maires des Bouches-du-Rhône, Monsieur Cristiani, en y associant les 41 autres maires frappés d'infamie par la loi SRU.

Je dois vous avouer que je me suis senti bien seul pendant longtemps à porter la voix de ces maires à Paris, contre cette loi idéologique, verticale et technocratique et donc coupée des réalités des territoires et d'une autre en particulier. Donc je suis très heureux de voir que vous êtes nombreux, désormais, à me rejoindre dans ce combat. Une proposition de loi...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Un peu de silence, s'il vous plaît.

Monsieur Stéphane RAVIER.- ... des questions écrites, une demande de moratoire sur les pénalités financières, il ne s'est pas passé une année de mandat sans que j'intervienne au Sénat pour demander l'abrogation, ou du moins l'assouplissement de cette loi inique. 42 communes carencées, cela a été dit, accusées, condamnées dans les Bouches-du-Rhône et une centaine dans la région. J'ai rencontré un maire pour qui l'explosion de la facture énergétique ne lui permettait même plus de chauffer les douches de son gymnase et à qui dans le même temps, on ponctionnait des centaines de milliers d'euros de pénalité pour ne pas avoir appliqué la loi SRU et ce cas n'est pas un cas isolé dans notre département. Car même quand vous faites le maximum avec le peu de foncier et de moyens financiers dont vous disposez, vous êtes quand même sanctionné. En 2020, ce sont 6 M€ de pénalités qui ont été payées. L'État sait se montrer ferme, voire impitoyable, avec les maires, mais on aimerait qu'il le soit tout autant avec les délinquants. D'abord, il faut dire une vérité : les maires veulent des logements sociaux, ils n'y sont pas hostiles, contrairement à ce que certains osent dire, ne serait-ce que pour garder leurs jeunes qui n'ont pas les moyens de s'installer dans le privé, de manière à faire vivre le village et à garder les classes dans les écoles. Tous ceux que j'ai rencontrés ont souhaité y parvenir, mais cela relève désormais de l'impossibilité pour eux parce qu'il y a une attitude

véritablement schizophrénique de la part de l'État. Celui-ci exige que les maires construisent, mais dans un environnement législatif et administratif qui empêche de construire : 0 artificialisation, PPRI, loi littoral, sous-sol minier, zone naturelle protégée, zone agricole, quand ce ne sont pas les bâtiments de France ou encore quelques talibans verdoyants qui s'en mêlent. C'est un véritable casse-tête pour les maires volontaires pour construire, de pouvoir le faire. Et les obligations de loi SRU sont bien souvent inatteignables, 25 %, comment peut-on y arriver ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ravier, faites court.

Monsieur Stéphane RAVIER.- Je vais aborder le fond sans être dans la polémique. Je voudrais rappeler qu'il y a des exemptions en France, il y en a 232 et il n'y en a que 2 dans les Bouches-du-Rhône. Pourquoi ? Personne ne le sait tant le système est opaque. Non seulement ils doivent construire des centaines de logements, mais pire encore, cette véritable usine à gaz les oblige à construire davantage dès qu'ils construisent. Au PLU vous construisez, au PLU vous êtes obligé de construire. Les objectifs ne peuvent donc jamais être atteints.

La libre administration des communes est garantie par la Constitution. Et pourtant, on impose aux maires de construire beaucoup plus que ce qu'ils ne souhaitent et surtout ce qu'ils peuvent. Au Sénat, une loi a été votée, mon cher collègue Cristiani, une loi a été votée pour permettre aux maires d'être maîtres chez eux en matière d'attribution de logements sociaux. Bien sûr, votre serviteur l'a votée. La balle est désormais dans le camp des députés.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ravier. Il y a un ordre de parole, vous êtes assez nombreux à avoir demandé la parole, moi en tout cas, je donne la parole sans aucun problème, mais j'attends encore la loi Ravier. Vous êtes sénateur depuis un moment. Je ne sais pas si vous l'avez vue, mais moi je n'ai rien vu non plus. C'est facile de faire des déclarations ici, quand il y aura la loi Ravier, on pourra dire que vous êtes aux côtés véritablement des maires, et que ce n'est pas de l'opportunisme électoral.

Dans l'ordre de parole, Monsieur Arduin.

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Madame la Présidente, chers collègues, la loi SRU je vais en parler avec beaucoup de liberté, car pour la première fois, ma commune n'est plus carencée. Je remarque ici qu'il y a les Ayatollah qui n'ont pas été maires et qui parlent en disant « Il n'y a qu'à... Il faut qu'on... » Actuellement, je ne connais pas de maire qui ne veut pas construire de logements sociaux. Il y en a peut-être dans le lot, mais ce n'est pas la majorité car ceux qui ont besoin de logements sociaux, on les a dans notre bureau, on connaît les familles. Je parle pour des villes comme la mienne. Forcément Marseille, c'est beaucoup plus grand et beaucoup plus anonyme. On est extrêmement attentionné à la chose. En revanche, il faut pouvoir construire. Alors quand j'entends : oui, à chaque fois on dit « on ne peut pas. » Je vais vous expliquer comment cela se passe la loi SRU. La pénalité paupérise une ville et l'empêche de construire. J'ai été pénalisé suffisamment d'années pour en parler.

Comment on peut investir dans une commune : c'est l'excédent de fonctionnement que l'on passe en investissement qui nous permet d'investir. Si vous augmentez la population, il faut des classes, il faut des complexes sportifs, il faut des routes et cela, on ne peut pas le faire puisqu'on a plus d'excédent de fonctionnement dû à la pénalité. La loi SRU, je pense que c'est une loi vertueuse, l'application est désastreuse parce que c'est une impossibilité, je dis bien une impossibilité de le faire. Je prends un exemple : à cause de la loi SRU, je dois construire une école. 21 M€, j'ai 6 000 habitants, mais là je n'ai aucune aide. C'est l'État qui va m'obliger à construire une école, mais il ne va pas m'aider, et on me dit qu'on ne veut pas me pénaliser, merci quand même, tout de même. Là-dessus, quand vous avez un foncier constructible, un foncier, cela va être extrêmement dur, parce qu'on a du PPRI, des risques, on a classé quasiment 80 % des communes inconstructibles. On arrive à avoir un terrain. Déjà, il faut l'acheter. Une fois ce terrain acheté (c'est mon cas, je viens d'acheter un terrain 1,5 M€). L'État me dit : on va faire des fonds préventifs. Vous avez 2,7 M€ de fouilles archéologiques. Le terrain a coûté 1,5 M€, 2,7 M€ de fouilles archéologiques. On les sort d'où ? Et là, c'est entièrement à la charge de la commune. Maintenant, une fois que vous avez monté le nombre d'habitants, il vous faut plus de police municipale, plus de personnes aux services techniques. C'est du quitte

ou double, c'est du fonctionnement, on le sort d'où ? On augmente les impôts, on joue au loto ? Comment fait-on ? Je vous rappelle quand même que la DGF, Dotation Globale Forfaitaire qui soi-disant augmente, je pense que pour une grande majorité des maires, elle a baissé chaque année. Concernant les leviers fiscaux, ils ont été enlevés, on est dans une impasse. Donc à la place de montrer du doigt les maires qui sont carencés, ce n'est plus mon cas, je le dis, à mon avis, il devrait y avoir de la solidarité et je vous garantis que les communes carencées, à la place de les pénaliser, il faudrait les aider. Voilà, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Bonfillon.

Madame Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.- Merci beaucoup, Madame la Présidente de me donner la parole. Je voudrais simplement réagir à des propos qui sont inentendables de la part des maires que nous sommes et j'ai pour habitude de revenir aux fondamentaux et de regarder les fondamentaux de la loi SRU, c'est se dire qu'en décembre 2000, quand la loi SRU est sortie, ils ont regardé simplement le stock qu'il y avait de permis de construire, mais au-delà de cela, le stock de logements sociaux qu'il y avait dans les communes. Je prends mon exemple, même s'il est un peu pénible de prendre à chaque fois son exemple, je vous l'accorde, mais à Fuveau par exemple, il y avait 3 logements sociaux en 2000, ils nous ont demandé 948 le lendemain. Alors je mets au défi toute personne de cet hémicycle qui nous traite de voyous parce que moi quand on me dit que je suis un maire qui ne respecte pas la loi, je suis un maire voyou, et je suis donc un mauvais maire. Je veux bien vous l'accorder, il n'y a pas de souci. Je suis peut-être un mauvais Maire, mais en attendant j'essaie de faire mon travail du mieux que je peux. En revanche, rattraper 900 logements, même plus de 900 logements en une journée (alors c'était en 2000 me direz-vous) ... depuis on en a 380 à Fuveau. Les maires qui m'ont précédé n'ont pas rien fait, n'étaient pas contre et les logements sociaux et de toute obédience politique que ce soit. Je suis *pour* et plus que *pour*. On en a besoin pour notre jeunesse, on en a besoin sinon on va devenir des villages de vieux (je n'ose pas le dire), en tout cas des villages anciens et des villages seniors. En tout cas, on a besoin de tout le monde, on a besoin d'une mixité sociale évidemment, mais aussi d'une mixité d'âge et pour garder nos jeunes, on a besoin de logements sociaux, mais au-delà de logements sociaux, on a besoin de faire un parcours social aussi. Moi je crois beaucoup au logement locatif social, mais aussi à l'acquisition sociale et de laisser la possibilité d'acquérir et on l'a fait sur notre village et cela marche vraiment très bien. Ceci dit, il faut arrêter de nous fustiger, de nous dire que nous sommes des *mauvais*. Rendez-vous compte, venez sur le terrain, je vous reçois tous autant que vous êtes. Très honnêtement, venez nous voir. Cela fait 4 ans et demi que je suis sur un projet de 90 logements sociaux. Venez, et si vous me trouvez la solution magique pour que je puisse sortir autant de logements sociaux, il n'y a pas de souci, je vous laisse même ma place, même mon fauteuil. Je ne suis que de passage, il n'y a aucun problème. Arrêtez de nous insulter, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Bonfillon. Madame Gente.

Madame Hélène GENTE-CEAGLIO.- Merci, Madame la Présidente de me donner la parole. Ce n'est pas très souvent que je la prends, mais lorsque l'on parle ainsi, et je parle au nom des maires de Provence et du groupe que nous sommes, parce que là nous nous sommes sentis attaqués et injustement attaqués. Quand vous dites que cette motion est infâme, déshonorante, consternante, honteuse, eh bien nous ne pouvons pas, en tant que maires, avec le travail que nous faisons sur les logements sociaux, accepter ces dires. Si cette motion arrive, elle a ses raisons. 40 maires carencés cette année, 33 jusqu'à présent, je fais partie de ces maires carencés et je sors de la carence cette année, mais je me sens autant concernée en n'étant pas carencée cette année que les autres années. Pourquoi ? Parce que cette loi n'est pas applicable. Nous sommes conscients des besoins en logement, nous sommes conscients des demandes de nos administrés, nous avons les listes d'attente, nous réduisons ces listes d'attente en faisant ces logements, mais nous rencontrons tous et je ne vais pas prendre l'exemple de ma commune, parce que toutes les communes rencontrent les mêmes problèmes.

Nous rencontrons des problèmes de recours contre les logements sociaux. Nous rencontrons des problèmes de PPRI, où nous ne pouvons pas construire. Nous rencontrons des problèmes énormes de bailleurs qui ne veulent pas venir parce que nous ne faisons que des petites unités. Nous rencontrons tous ces problèmes-là et nous faisons notre maximum, mais en tout cas, nous ne pouvons pas faire l'impossible.

Je rappelle que nous avons signé des contrats de mixité sociale avec le préfet les années précédentes. Nous sommes allés argumenter chaque année les raisons des obstacles que nous rencontrons. Nous espérions qu'en signant ces contrats, nous serions écoutés et nous serions compris. Eh bien, il faudrait mieux s'interroger pour savoir pourquoi, dans cette motion, on demande une commission départementale ? C'est parce qu'au niveau du département, avec le sous-préfet et les commissions où nous allions, nous avons entendu et nous étions écoutés, mais au niveau national, nous étions retoqués. Donc là, ce n'est pas acceptable.

Que demande cette motion ? Le stock avec le flux. Elle demande la Commission départementale, elle demande un rendez-vous avec le nouveau Ministre du Logement pour expliquer nos difficultés et elle demande aussi que les maires en commission, bien entendu, lorsque nos habitants sont éligibles, qu'il y ait ces priorisations, cette équité dans les attributions. Nous avons posé des critères d'ancienneté, des critères d'urgence, des critères handicap et cela fonctionne. Le Département et la Métropole qui ont des attributions lorsqu'on fait ces logements, jouent bien le jeu et laissent aux maires cette possibilité. Donc si des institutions comme le Département et la Métropole peuvent le faire, cela veut dire que c'est possible. Je ne serai pas plus longue, mais pour moi, cette motion est importante et on devrait être tous solidaires des maires que nous sommes et des difficultés que nous rencontrons pour que cette motion ne soit pas, comme vous l'avez dit, inacceptable. Elle ne veut pas détourner la loi, elle veut simplement poser les vrais problèmes que nous rencontrons, et je rejoins ma collègue Béatrice sur cela. Arrêtez de nous stigmatiser comme de mauvais maires. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci. Monsieur Gachon, le maire de Vitrolles.

Monsieur Loïc GACHON. - Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, juste avant d'évoquer le sujet de cette motion, Madame la présidente, j'ai du mal à comprendre, le fait de commencer une séance systématiquement par des vœux qui paraissent vouloir mettre en place un clivage parfois artificiel au sein de cet hémicycle...

Madame LA PRÉSIDENTE. - C'est de la liberté des motions de chaque groupe.

Monsieur Loïc GACHON. - ... très bien, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Cela s'appelle la démocratie.

Monsieur Loïc GACHON. - Il est de votre liberté aussi de les accepter ou de les présenter, ou de les trier en Bureau et de les écarter si elle ne relèvent pas...

Madame LA PRÉSIDENTE. - Pas du tout. On ne peut pas mettre de motions en Bureau, Monsieur Gachon.

Monsieur Loïc GACHON. - ...forcément des compétences de notre établissement public de coopération.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Je crois que là, on est en plein dans le sujet. Monsieur Gachon, vous n'êtes pas à ma place, mais en revanche on vous écoute très volontiers.

Monsieur Loïc GACHON. - Je viens aussi sur ce sujet et l'ambiance de cet hémicycle ne permet pas forcément d'avoir une approche nuancée que nécessite un sujet aussi complexe que l'application de la loi SRU.

Pour avoir présidé pendant quelques temps les politiques de l'habitat du Pays d'Aix, je mesure les complexités auxquelles sont confrontées l'ensemble des communes qui sont en état de carence, et je souscris à ce qui a été dit, notamment par les maires qui ont parlé juste

avant moi, sur le fait que la plupart des maires aujourd'hui situés en carence, le sont indépendamment de leur volonté à faire. La motion qui est présentée propose un certain nombre d'axes qui me semblent légitimes. La logique de travailler sur le flux, et non exclusivement sur le stock, me paraît être nécessaire parce que faute de quoi, elle pose des objectifs à chacune des communes qui sont totalement inaccessibles à l'échelle du siècle. Néanmoins, les propositions de transformer le 25 % du stock en 25 % du flux, elles, ne sont pas acceptables.

Les autres propositions d'ajustement, d'amodiation des critères existants, la création d'une Commission départementale, elle aussi est légitime. Notre département s'il a autant de communes carencées sur son sol, c'est principalement parce qu'il a essentiellement des grosses communes qui passent au-dessus du plafond de la loi SRU. Ce n'est pas le cas de bon nombre de départements qui, en étant constitués de toutes petites communes ou de nombreuses petites communes, restent sous le niveau des écrans radars.

Dernier point, la priorité aux maires, pour l'attribution des logements et je comprends mes collègues sur les villages de vouloir maîtriser cette histoire-là, ne saurait être une solution durable. La logique de participation à une commission locale d'attribution et d'avoir une vision qui soit à l'échelle des bassins de vie me paraît évidemment préférable. Cette logique de bassin de vie ne saurait pour autant être, comme c'est mentionné dans la motion, le territoire métropolitain tout entier, parce que les constructions, j'en ai terminées, mais je crois être précisément sur le sujet de la motion. L'équilibrage et les réponses à la loi SRU qui pourraient être procédés à Cuges-les-Pins ne sauraient répondre à une carence que l'on observerait sur l'ouest de notre Métropole. Notre Métropole est structurellement composée de plusieurs bassins de vie et c'est donc à l'échelle de chacun des bassins de vie, fussent-ils intercommunaux, qu'il pourrait être envisagé un équilibrage entre les territoires que j'ai toujours appelé de mes vœux. Les 31, 32 % de logements sociaux qui, aujourd'hui, existent à Vitrolles et que je contribue à pérenniser doivent pouvoir servir les autres communes de notre bassin de vie, mais elles ne sauraient apporter un soutien à la carence de logements que l'on constate à l'autre bout de la Métropole.

Pour toutes ces raisons, et si je comprends parfaitement la position de mes collègues maires, je trouve ce vœu malvenu en cette Assemblée, surtout après des vœux extrêmement clivants et avec quelques problématiques, qui, à mon avis, relèvent de la précision des lettres qui sont inscrites dans sa motion, je m'abstiendrai sur les propositions qui sont faites en la matière. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Guérin, maire de Velaux.

Monsieur Yannick GUÉRIN.- Merci, Madame la Présidente, je crois que c'est la première fois que je prends la parole dans cet hémicycle. Autant vous dire à quel point je suis ulcéré par les propos de Monsieur Pena et de Monsieur Amico. On parle de nuance, j'ai beaucoup aimé en revanche le mot *nuance* dans la bouche de Monsieur Gachon, je pense que cet hémicycle parfois en manque cruellement. Alors c'est vrai que nous sommes un peu au milieu, nous sommes des maires du reste du territoire et si je prends aussi la parole, non seulement je suis ulcéré par ces propos, mais le fait de toujours être prisonnier d'une discussion entre des extrêmes. Quand je parle de nuance, j'en suis d'autant plus crédible que personnellement j'ai voté *contre* et je n'ai pas pris part sur la liberté de la presse. Cela prouve donc bien que parfois on est assez intelligents en tant que maires pour pouvoir voter selon nos convictions profondes. C'est essentiellement ce que je voulais dire et juste préciser que pour une commune comme la mienne, et je vais peut-être prendre un petit exemple historique quand vous nous vilipendez de la sorte, il me semble que dans l'histoire de Marseille, quand vous êtes arrivé au pouvoir, une des premières choses que vous avez fait, c'est reprendre en main et freiner certaines opérations immobilières qui ne vous semblaient pas anodines. (*Applaudissements.*)

Ne le voyez surtout pas comme une attaque, parce que ce n'est vraiment pas comme cela que je veux le présenter. Je veux juste développer l'idée et vous dire que quand on arrive comme moi aux rênes d'une commune certes plus petite, mais ô combien belle et dont

on veut préserver l'équilibre et le développement, il est très difficile quand on hérite d'une situation, et notamment au niveau de la loi SRU et du plan qui a été donc fait bien avant que j'arrive, vous ne me direz pas le contraire, il est important de prendre le temps et de parfois reconsidérer certaines choses qui ont été mis sur ce plan-là, c'est ce que j'ai fait sur Velaux et cela prend du temps.

En plus, être élu dans une période où on a vécu un COVID on a autre chose à faire que de s'occuper de cela, j'imagine que tout le monde l'a vécu. On en sort et on entre dans une période de crise énergétique sans précédent où il est très compliqué de faire sortir des projets avec des entreprises qui mettent la clé sous le paillason, et là je fais référence à des collègues de mon bassin de vie où il y a carrément des projets qui ont été à l'arrêt pendant 2 ans parce qu'il fallait relancer des marchés. Ce que je veux juste vous dire, c'est qu'il y a effectivement une façon de parler, qui est de parler comme un beau livre, et c'est très appréciable, j'aime beaucoup la poésie, mais il y a aussi la réalité du terrain et je fais un petit salut à certains médias qui se sont permis de titrer des articles en parlant de maires récalcitrants et multirécidivistes, je les invite à venir sur le terrain, je les recevrai, je leur expliquerai. On sera tous là pour leur expliquer la réalité du terrain et parfois, c'est bien d'être en télétravail et de faire des articles depuis son bureau, mais aller sur le terrain, cela permet d'être plus juste dans les choses. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Jacky Gérard.

Monsieur Jacky GÉRARD.- Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais intervenir sur un point qui n'a pas été évoqué. Cependant je rejoins tout à fait Yannick Guérin qui fait le distinguo entre ceux qui assument les responsabilités pleines et entières à la tête de leur mairie, et ceux qui font du discours sur des principes. Je crois que c'est important de le dissocier et on est prêts à laisser notre place à ceux qui voudront se frotter aux difficultés.

En ce qui me concerne, je veux parler simplement du rôle de l'État. Qu'a fait l'État ? Il a voté une première loi SRU qui était très soft, il a voté une loi DALO quelques temps après, dans laquelle il peut être condamné à loger des gens qui font un recours auprès du tribunal, sauf que pour les loger, et même si les gens ont gain de cause, il n'a pas de logement à fournir et donc c'est un échec et les lois DALO n'ont pas marché du tout. Il a donc durci la loi SRU en disant qu'il allait mettre la charge sur le dos des maires et c'est ce qu'il a fait. Je suis à l'aise, j'ai construit au cours des 3, 4 dernières années, 350 logements dont 40 % de logements sociaux. Cela n'a pas été simple du tout pour expliquer à nos populations qu'il fallait que l'on fasse cet effort pour respecter la loi et pour participer à notre contribution au logement, mais on y est arrivé avec le dialogue, la concertation. J'ai été en carence, je suis sorti de carence et là j'y retombe parce que le décalage entre l'inscription, la comptabilisation des logements qui ont été construits, a été défavorable pour moi puisque cela a été accordé aux périodes triennales passées, mais aujourd'hui, sur la période triennale, on me demande de faire 118 logements. Ces 118 logements seraient faciles à trouver. L'État, le gouvernement a voulu aider les promoteurs pendant la crise COVID. Qu'a-t-il fait ? Et mes collègues pourraient en témoigner, il a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations, de racheter 40 000 logements. CDC s'est exécutée, est allée voir les promoteurs qui avaient des programmes en cours ou en réserve, les a financés même au moment des fondations, ils ont racheté alors que les logements n'étaient pas encore construits sur plan et ces logements pour chez moi, il y en a eu 125 et chez Jean-David aussi d'ailleurs. Ces 125 logements qui étaient destinés en fait à des primo-accédants, ont été achetés par CDC Habitat qui a payé un prix bien moindre que le prix du marché en négociant avec le promoteur qui les a mis en logement intermédiaire, qui ont échappé donc aux primo-accédants, qui les louent à des prix comparables au prix du privé, des appartements qui sont à 900 000 € alors qu'ils les ont achetés au prix effectivement des logements sociaux. Ces 125 logements, ce sont exactement ce qu'on me demande de faire dans la période triennale actuelle, c'est-à-dire que l'on m'en demande 118, donc si ces logements, CDC Habitat avait eu « l'intelligence », mais c'est plus malin que cela car ils vont les garder 10 ans, les louer à prix fort, ils se sont fait exonérer de taxe foncière et ils vont les revendre avec une plus-value. Ces

125 logements nous manquent dans notre contingent de logements sociaux, sinon on n'aurait eu aucun problème.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gérard. Monsieur Amiraty.

Monsieur Christian AMIRATY.- Merci, Madame la Présidente. Je m'adresse à Monsieur Amico, moi aussi j'ai été blessé, cruellement blessé par les propos de Monsieur Amico. Vous connaissez mon passé, mon courage politique, j'ai voté tout à l'heure *contre* la motion présentée pour CNews. Je n'y reviens pas. Monsieur Amico vient de faire une erreur politique majeure. Vous venez de blesser l'ensemble des maires de cette Métropole. Sur le fond en plus, vous donnez des leçons. Vous l'avez déjà fait dès le premier Conseil métropolitain en 2020 auprès de notre ancien collègue qui, depuis, a démissionné et qui était en charge du travail détenu maintenant par Monsieur Ytier. Je voudrais aussi vous rappeler que lorsque vous indiquez finalement que vous êtes assez peu de maires à être sur cette ligne-là, je voudrais vous rappeler qu'en France, il y a 1 031 communes concernées, cela fait 17 millions d'habitants. Je voudrais également vous rappeler que sur les pénalités, 659 maires sont concernés en France, je parle de la France bien sûr, et cela fait 8 millions d'habitants. Ensuite quand vous dites que vous ne ferez croire à personne que vous n'avez plus de foncier disponible sur vos communes, c'est sidérant. Non, nous n'avons plus de foncier disponible sur les communes. C'est pour cela d'ailleurs qu'en termes de propositions, je souhaite que l'on introduise la notion des capacités de faire, totale ou partielle, et que des vérités se rétablissent. Quoi de mieux en France pour établir la vérité ? Je propose que des commissions d'enquêtes parlementaires se mettent en place et rétablissent la réalité sur éventuellement les communes qui n'ont pas de bonne volonté mais qui rétablissent aussi la réalité de cette incapacité de faire. Cela a d'ailleurs été repris par un de mes collègues, cette impossibilité de faire totale ou partielle doit venir amender la loi SRU. Ce sont des propositions lorsque vous nous indiquez que vous n'avez pas de position. Si. Et puis dans le cadre de la nouvelle loi qui va être discutée sur la décentralisation de la politique des logements, je retiens aussi que je voterai la Commission départementale qui est une excellente idée. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Amiraty. Monsieur Charroux, Monsieur Rosso. Après, on repasse de l'autre côté. Je pense que Monsieur Amico fait fort... Monsieur Charroux a la parole.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, la loi SRU et solidarité et rénovation urbaine est donc au cœur de nos débats à l'instant grâce à la motion qui a été présentée par notre collègue Georges Cristiani. Cette loi et cette discussion touchent nos convictions profondes et les valeurs qui nous sont chères. Je voudrais parler moi aussi à la suite de Loïc, avec nuance, mais aussi avec clarté et fermeté.

Aujourd'hui, Madame la Présidente, 2 400 000 Français sont en attente d'un logement social, mais ils se tournent aussi vers les logements qui peuvent être disponibles. 80 % de la population française est éligible au logement social. Nous connaissons dans notre pays une crise de la production du logement énorme qui nous rappelle certaines époques, il y a quelques dizaines d'années. Elle est due, entre autres, cette crise du logement, principalement à la compensation de la baisse des 5 € de l'APL par la réduction du loyer de solidarité qui a provoqué une perte d'environ 1,3 Md€ pour les bailleurs, chaque année. Il faut se souvenir aussi de cela. La crise du logement en France est réelle. La crise du logement dans notre Métropole est également réelle et elle va être renforcée dans notre Métropole, dans notre département et à l'ouest de notre département d'ailleurs, par l'arrivée de milliers de nouveaux travailleurs salariés du développement industriel que beaucoup ici attendent et espèrent d'ailleurs. Mais il faudra les accueillir, les loger, accueillir leurs enfants dans des écoles, un peu partout. Or, cette mission, ce développement est d'intérêt national. Cela va être bien sûr un poumon économique pour notre Métropole, mais pour notre pays tout entier à l'ouest du département, n'est-ce pas, Martial ? Nous connaissons et nous travaillons beaucoup. Entre autres, aussi, pour la décarbonation de l'industrie existante sur notre territoire et je ne parle pas là ni des PPRT, des plans de prévention de risques technologiques, ni des PPRIF, les plans de prévention des

risques incendie de forêts, et non plus d'ailleurs de la loi « Zéro artificialisation nette » qui va nous contraindre.

Même si des ajustements sont nécessaires, incontestablement, je pense que la loi SRU Solidarité Rénovation Urbaine, je le rappelle, n'est pas le problème. Pour moi, elle est la solution car elle aura permis depuis une vingtaine d'années la construction de plus de la moitié de nos logements sociaux. Voilà pourquoi je ne pense pas que voter cette motion soit une bonne idée. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Rosso.

Monsieur Georges ROSSO.- Madame la Présidente, je vous demande l'autorisation avant de parler de la loi SRU, de dire 2 mots. Vous avez fait un discours en début de séance. Il s'agissait de 23 personnes qui s'étaient fait fusiller et d'immigrés. Je dis bien des *immigrés* qui se sont fait fusiller pour que nous puissions être libres.

Je voudrais vous dire merci, Madame la Présidente, vous n'avez pas été applaudie et j'ai entendu beaucoup d'applaudissements, beaucoup d'intelligences qui ont été applaudies, pas mal de sottises.

Sur les logements sociaux, Georges Cristiani ne dit pas que la loi est mauvaise, mais qu'il faut faire des progrès pour l'appliquer intelligemment, pour qu'elle soit efficace.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On est bien d'accord.

Monsieur Georges ROSSO.- Alors je cite mon cas : j'ai fait 332 logements sociaux pour une ville de 5 000 habitants. Je suis en limite de Marseille et je vais en faire encore 30. Je paie 60 000 € d'amende, j'appelle cela une amende. Je ne peux pas en faire plus mais quand j'ai fait ces logements, je n'ai pas regardé l'article 55 de la loi SRU. Ces jeunes-là qui ont voulu se loger n'ont pas pu se loger chez moi. Il y a des progrès à faire là-dessus pour que cette loi soit efficace. J'ai une commune qui fait 2 300 hectares dont 2 000 hectares sont en site classé. On classe 2 000 hectares parce qu'on est en limite d'une ville de 850 000 habitants. Un seul sentier : Niolon-les Erevines, et sur 3 mois, ce sont 200 000 personnes à pied. Où puis-je faire du logement ? J'ai dit au préfet qui nous a réunis pour nous donner des leçons, il faut me dire où je peux en faire ? J'ai 87 % du territoire, un site classé et j'en suis à peine à 15 %, donc c'est impossible. On est 18 communes à avoir le même Plan Local d'Urbanisme. Si je fais un logement de plus, il faut réviser le Plan Local d'Urbanisme. Ce n'est pas une modification, c'est une révision.

Deuxièmement, si je fais les centaines de logements qui me manquent, il faut que je fasse une école ; il faut que je fasse un 2^{ème} gymnase ; il faut que je fasse un 2^{ème} terrain de football parce que j'ai 600 adhérents qui viennent de Marseille. C'est impossible, alors comment faire ? Il faut trouver les moyens de le faire. Je ne sais pas, moi. Jean-Claude Gaudin m'avait soutenu pendant 3 ans. D'abord, il n'y a pas les transports pour aller travailler. Vous l'avez dit vous-même dans une réunion, et en plus il y a eu la volonté de les faire sans que la loi l'oblige. Je pense que la loi est mal appliquée et Georges Cristiani ne critique pas la loi, il demande qu'elle soit mieux appliquée.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est tout, on est d'accord.

Merci. Monsieur Goyet, Vincent. On fait condensé et efficace.

Monsieur Vincent GOYET.- Oui, merci Madame la Présidente, mes chers collègues, quel contraste entre les prises de paroles des maires que je viens d'entendre de gauche et de droite qui invoquent la nuance et les prises de paroles totalement idéologiques de quelques intervenants précédents.

Monsieur le Président de l'Association des maires, Monsieur Cristiani, oui, vous avez parfaitement raison de souligner aujourd'hui les insuffisances de l'article 55 de la loi SRU qui apparaît très imparfait pour remplir la mission qui lui était assignée. Oui, cette loi peut et doit

être revue pour devenir un outil qui encourage et facilite la construction, c'est-à-dire tout le contraire du dispositif punitif et inefficace auquel il se limite aujourd'hui. Mais avant même la révision souhaitable de la loi, il conviendrait aussi de mieux appliquer les règles actuelles et on l'a vu au travers des nombreuses interventions des maires. La loi prévoit des délais pour permettre aux services de l'État une analyse au cas par cas de la situation de chaque commune. À la lumière de ma modeste expérience à la tête de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, je ne peux que constater que ces délais ne sont pas respectés et que cette analyse contradictoire n'est pas réalisée. Les Commissions ne sont saisies que pour la forme et ne remplissent pas leur rôle. Oui, il faut une Commission départementale. De nombreuses communes de notre département sont frappées d'un arrêté de carence qui ne tient pas compte des projets engagés. Contrairement à ce qui est prévu par les textes, Mesdames et Messieurs, je me réjouis pour la ville de Marseille qu'ils échappent cette année à la carence, malgré un taux de réalisation de logements sociaux très inférieur aux injonctions irréalistes de l'État, mais il serait nécessaire que cette même analyse circonstanciée soit réalisée pour toutes les communes de notre département. Il est invraisemblable que les représentants de l'État vantent la signature de contrats de mixité sociale, mais concernant ma commune bottent en touche lorsque nous leur demandons d'engager cette même procédure.

Le PLH métropolitain souligne l'ambition de notre territoire mais l'acte constructif nécessite un temps incompressible qui ne fluctue pas au gré des majorations abusives des prélèvements réalisés dans la poche des communes.

À votre initiative, Madame la Présidente, nous étions réunis il y a quelques jours à Pelissanne avec l'ensemble des maires concernés pour faire le constat partagé des insuffisances de la loi et de la façon dont elle est appliquée. Le besoin en logements sur notre territoire est réel. Ces besoins ne pourront être comblés avec de l'idéologie, mais avec du pragmatisme et un dialogue réel avec l'État, que j'appelle aujourd'hui de mes vœux, et nous en sommes loin, je le déplore. Alors oui, nous avons le devoir, en tant qu'élus locaux, de porter au plus haut niveau cette parole et cette expérience d'élus et nous savons pouvoir compter sur vous pour défendre nos communes. Merci à vous et merci pour cette motion qui est à la fois nécessaire et utile.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Goyet. Monsieur Mallié.

Monsieur Richard MALLIÉ.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, simplement je voudrais dire à Monsieur Amico qui nous a parlé de SRU, de solidarité, du côté de la solidarité au niveau des logements sociaux, je n'ai pas de leçon à recevoir de ce monsieur puisque chez moi, à partir de 400 m² de surface de plancher, il y a la moitié en logement social. De ce côté-là, je n'ai pas de leçon à recevoir, mais je voudrais aussi lui dire que contrairement aux propos de Gaby, le RU, n'est pas réhabilitation urbaine, c'est Renouvellement Urbain et Renouvellement Urbain, cela a tout son sens quand on voit dans le renouvellement des PLUi, puisqu'aujourd'hui on est sous PLUi ici en Métropole, quand on voit les obligations de l'État, en fait, c'est quoi ? C'est simplement en arrière-pensée. On veut faire la ville sur la ville.

Nous sommes maires de communes rurbaines, pas tout à fait urbaines, mais plus rurales pour beaucoup d'entre nous. Et dans ce cas, on n'est pas du tout dans le renouvellement urbain parce que le renouvellement urbain, c'est quoi ? C'est peut-être la ville. Alors on veut peut-être faire la ville à la campagne comme on en a parlé il y a quelques décennies, mais en tout cas en ce qui me concerne, je m'oppose à cela et je vous le dis, laissons peut-être nos concitoyens vivre comme ils veulent. Et puis, pour être quand même un peu positif, je voudrais dire à Marc Pena, tout simplement, il veut des propositions, moi je crois, pour avoir travaillé, y compris en son temps, dans d'autres hémicycles, sur la loi SRU, la solution est simple : plutôt que le stock, prenons le flux, c'est-à-dire en fonction des permis de construire qui sont donnés parce que comme dit un de nos collègues d'une commune proche d'Aix qui est la commune d'Eguilles, y compris les logements qui datent du Moyen-Âge, on nous compte dedans. Je crois que la référence a montré depuis plus de 20 ans puisque la loi SRU date de décembre 2000, a

été publiée en 2001 mais date de décembre 2000, cela a montré qu'elle ne marchait pas. Donc à un moment donné, mettons-nous autour de la table et essayons de faire quelque chose de concret. Pour moi, le flux c'est bien meilleur, d'autant plus que j'ai des tas d'exemples comme cela de logements qui ont été construits il y a 40, 45 ans dans ma commune où les gens habitent depuis ce temps-là, ils sont les premiers et les seuls habitants. Il y a pas de turnover. Et en fait, vous voyez une personne seule qui est dans un 5 pièces, parce qu'à l'époque quand elle a eu son logement, elle avait 4 enfants, elle avait 5 enfants, donc elle avait des chambres. Aujourd'hui elle ne l'a plus, mais avec une difficulté, dont on se rend pas compte, c'est qu'aujourd'hui le logement n'a pas le même prix. Donc pour un bailleur social, comme c'est basé sur le prix de réalisation ou le prix d'achat du logement, les loyers sont extrêmement élevés. Cette personne ne veut pas déménager. Elle ne veut pas déménager de son 5 pièces et moi j'ai des 2 pièces, des 3 pièces qui sont libres, elle est toute seule, je lui ferais volontiers un 2 pièces, elle veut pas déménager du 5 pièces, ce qui veut dire qu'à un moment donné, c'est bien le flux qui compte et non pas le stock, alors c'est vrai, je ne pouvais pas m'empêcher de le dire, le gouvernement a entendu, il a fait toute une réforme, mais il n'a pas compris que quand on parlait du flux, ce n'était pas l'attribution. Or, il a tout changé dans les attributions avec une usine à gaz où une chatte ne retrouve pas ses petits. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Mallié. Madame Milon.

Madame Danielle MILON. - Merci, Madame la Présidente. Je suis comme beaucoup de mes collègues, chers amis, et je dis chers amis globalement parce que notre territoire c'est un territoire d'exception et on devrait être tous amis sur ce territoire.

Je suis, comme beaucoup de mes collègues, blessée profondément. Cela veut dire que les gens qui nous insultent, qui insultent les maires des communes qui ne sont pas dans l'environnement direct de Marseille, ne connaissent pas ce territoire. On a un territoire d'exception, avec un paysage d'exception, avec des lieux tous différents, c'est ce qui fait sa richesse. Si vous me permettez, je vais juste vous dire un peu l'encombrement qu'il y a sur la commune de Cassis, très vite.

La loi sur le littoral, je suis pour, le retrait de trait de côte, il existe. Je suis pour monter au créneau aussi. Le parc national des Calanques, je crois que je suis le maire qui a le plus défendu le parc national des Calanques en le traitant, en le présentant à ma population comme quelque chose d'exceptionnel, absolument nécessaire sur notre territoire pendant une campagne électorale. Je n'ai donc pas pensé à la population *pour* ou *contre*, Monsieur Amico ou Monsieur Pena, c'est pareil pour moi. Oui, c'est pareil, même discours.

Ensuite, vous allez rajouter les terres agricoles quand même, on se bat bien pour les terres agricoles. La première motion est passée à l'unanimité, elle était formidable. J'ai eu à récupérer sur mon territoire 250 hectares de vignes, on est passé quand je suis arrivé à 186, on est à 240 aujourd'hui et je suis contente d'y être arrivée.

Les forêts privées et les forêts publiques : oui, comme mon collègue qui en a parlé tout à l'heure, recouvrent toute ma commune. Elles sont protégées et je suis pour les garder. Alors le PPRIF, le PPRI, le zéro artificialisation, tout cela c'est pour nous tous et la loi SRU, au fond, Madame Milon est pour ou contre ? Elle est *pour* et je vais vous le prouver. Quand je suis arrivée en tant que maire, Mesdames et Messieurs, chers amis de Marseille et tous les autres, il y avait à peine 6 % de logements sociaux sur Cassis, il y en a aujourd'hui 14 %. J'ai construit sur plus de 7 hectares et qu'ai-je construit d'autre sur mes terrains municipaux ? Que des logements sociaux. Zéro, rien, aucun autre logement, aucun immeuble de luxe, rien. Tout ce qui s'est construit ou reconstruit, c'est après destruction, reconstruction. Alors je fais quoi ? Alors je demande à passer devant la Commission nationale, j'y passe, il y a 3 ans. Sous la direction de Monsieur Repentin, tout le monde le connaît, ce n'est pas un tendre et il a très bien compris. Il a très bien compris qu'à Cassis, je ne pouvais pas faire mieux. Alors il me dit oui, bien sûr, vous ne pouvez pas en faire plus, vous n'avez plus de terrains, donc vous allez être réduite de moitié au niveau du logement. C'est ce que j'ai fait, mais cela dure 3 ans et après on recommence à être dans la carence, mais on se moque de qui ? Alors moi oui, je suis pour. Oui je suis d'accord,

on manque de logement mais dites les amis, on ne manque pas que de logements sociaux. On manque aussi beaucoup de logements dans le parc privé. D'accord, et là aussi, il faut travailler tous ensemble contre cela, moi je me bats. Pourtant je suis responsable du tourisme et je me bats contre les meublés de tourisme, parce que quand vous passez de 328 meublés de tourisme à 980, vous comprenez qu'il manque des logements dans le parc privé qui pourraient être loués par des jeunes et à un tarif médian. Oui, je suis contre les donneurs de leçons, vous allez venir à Cassis, je vous invite tous à voir les logements qui ont été faits, avec vue sur la mer et sur le Cap Canaille et on m'a reprochée d'avoir fait des logements sociaux comme cela, j'aurais pu les vendre beaucoup plus cher autrement. Donc oui bien sûr, je suis pour ta motion et oui bien sûr je suis pour l'amendement de la loi SRU, non pas dans son fond, mais dans sa forme.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Milon. Monsieur Boulan.

S'il vous plaît mes chers collègues, essayez de faire plus court, sinon on ne va pas s'en sortir. Beaucoup de choses ont été dites, les messages sont bien passés. Je crois que Monsieur Amico et Monsieur Pena en ont pris plein les oreilles.

Monsieur Michel BOULAN.- Madame la Présidente, je vous ai promis une intervention en une minute et demie. Je ne vais pas dépasser mon temps de parole, mais une minute et demie pour les communes de moins de 3 500 habitants s'il vous plaît !

J'ai donné mon avis tout à l'heure au cours du déjeuner à notre Président de groupe qui est intervenu, qui présente cette motion. Elle a le mérite de dire les choses, mais pas assez clairement sur son dernier attendu. Un mot pour ces communes qui sont visées indirectement, puisque sur les 4 items du départ, je veux bien, mais d'agrandir l'objectif, d'imposer l'objectif des 25 % à l'échelle métropolitaine, je me pose des questions. Rappelez-vous qu'en son temps, le législateur a tenté de rabaisser la maille, en la passant à 1 000 habitants au lieu de 3 500 et sous la férule des sénateurs, ce texte n'est pas passé, donc je n'aimerais pas que la loi, comme je le dis, je l'assume, elle est scélérate, pas dans ses objectifs ni dans ses vœux, mais dans son application. J'en veux pour preuve et nous y étions tous, lorsque nous sommes allés aux obsèques de notre collègue Guirou, j'ai demandé aux collègues et au nouveau maire de la commune, tout à l'heure à midi, si le préfet avait réduit la pénalité qu'il avait appliquée à la commune de La Fare et on le sait, qui avait causé beaucoup de tourments à notre ami défunt. J'ai appris que rien du tout, *nada*, rien. La sanction financière est la même et c'est ce cynisme qu'il faut dénoncer. En revanche, sur la partie des éclaircissements, une motion, pour passer, doit être claire. Donc si je participe aux communes de moins de 3 500 habitants aux efforts qui sont faits pour créer des logements et pour calculer, je veux bien y participer. Mais si c'est pour être inclus dans une loi qui n'est pas passée il y a 10 ans qui est rentrée par la fenêtre et ainsi dire nous imposer aux communes qui s'engagent aussi sur le logement social de le faire comme cela, j'ai appelé un chat, un chat et je me déciderai en fonction. Pour l'instant, je m'abstiendrai mais soyez clair sur cet objectif, merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Boulan. Monsieur Molino.

Monsieur André MOLINO.- Avant d'intervenir, je souhaiterais faire une petite remarque parce que j'ai vu les communiqués sur France 3, en disant « logements sociaux, 42 maires récalcitrants et multirécidivistes attaquent la loi SRU ». C'est faux, je ne suis pas un maire récalcitrant sur la loi SRU. Sur ma commune, nous avons 17 % de logements sociaux. Nous avons acheté au niveau de la commune 20 logements pour bien montrer, malgré les difficultés que nous avons, notamment avec les recours que nous avons eus, que sur la commune nous comptons aller au nombre de logements demandés. Nous avons un programme qui va se mettre en place, où nous allons avoir des logements sociaux. Dans chaque construction, même quand il s'agit de programmes, il y a 30 % de logements sociaux.

Aujourd'hui, ce qui me satisfait c'est que finalement, tout le monde a conscience qu'il faut des logements et je pense que suite aux différentes interventions, les maires qui jusqu'à présent avaient des difficultés, cela va permettre aussi à ce que l'on puisse développer des logements car il est souhaitable dans toutes les communes, d'avoir des logements sociaux. Pourquoi ? Car on sait très bien que notre jeunesse a de plus en plus de difficultés pour se loger, qu'on le veuille ou non, c'est ainsi et moi, quelquefois, il m'arrive de recevoir des courriers de

collègues maires me demandant de regarder ce que je peux faire. Je trouve regrettable lorsque je reçois ce type de courrier.

Aujourd'hui, ma satisfaction est qu'on ait pris le temps de discuter de ce sujet et que finalement on puisse rapidement, tous ensemble, créer ces logements dont notre population a tant besoin. Merci de votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Molino. Monsieur Gruvel, assez court, s'il vous plaît. Si certains ne provoquaient pas, ce serait plus simple.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, nous avons approuvé les deux précédentes motions et naturellement nous allons approuver la motion sur laquelle nous sommes en train de discuter. Ceci dit, nous ne pouvons pas dire que nous nous en réjouissons. Comment peut-on se réjouir d'un pays qui jette sur les routes une agriculture aux abois, qui a poussé plus de 60 % de ses habitants à être éligibles aux logements sociaux, qui menacent les fondements de la liberté d'expression et d'oppression ? Nous sommes très solidaires et très touchés par les cris de ces trois motions qui sont en fait les cris de détresse dans le pays qui déclinent sur la route la servitude depuis trop longtemps. Cris qui accusent l'État social étatique jacobin dont la bureaucratie est freinée, produit conjugué de l'inflation normative et de la numérisation des procédures alimente une révolte encore discrète, mais générale. Cris qui accusent une pseudo-décentralisation qui tourne le dos au principe de subsidiarité et qui a transféré à l'échelon national le pouvoir normatif local de toutes les politiques affectant les communes. Cris qui accusent enfin une assistance généralisée qui, loin de protéger les faibles d'une détresse exceptionnelle, a organisé l'appauvrissement général en suspectant systématiquement la liberté de contracter et la responsabilité qui en découle.

Pour ces raisons, nous avons été honorés de soutenir ces motions qui crient « vive la liberté » et nous vous en remercions.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gruvel. Madame Caradec.

Madame Laure-Agnès CARADEC.- Merci, Madame la Présidente.

Ce que je souhaite dire et souhaite soutenir, ce sont les maires, parce que les maires ont travaillé ensemble pour le PLUi, donc 18 maires, 18 maires de toutes tendances et on voit bien la difficulté à affronter ce problème dans un contexte où on a des lois qui se contredisent, où on ne doit plus s'étaler, donc « Zéro Artificialisation Nette », où on a des plans de prévention aux risques, où on a toutes sortes de choses qui empêchent de dégager du foncier. Je crois que les maires, aujourd'hui, ont parlé avec pragmatisme, avec sincérité et très, très loin du dogmatisme qu'on a pu entendre. Monsieur Amico, vous avez mis le feu aux poudres. Vous êtes en responsabilité depuis 3 ans, vous avez une menace de carence du préfet. Je crois qu'il faudrait un petit peu plus de modestie dans vos paroles, parce qu'aujourd'hui, quand on voit la Métropole, et j'anticipe sur le débat, ou en tout cas le rapport que va présenter David Ytier, nous allons voter le PLH et je dois rendre hommage à David Ytier qui a relevé le défi, pas simple, vraiment pas simple, à l'échelle de 92 maires, d'élaborer ce document en lien et en discussion permanente avec les maires, les maires qui rencontrent leurs difficultés, le témoignage a été limpide et clair. La loi SRU a 25 ans. Il faudrait savoir si 25 ans en arrière, les choses étaient les mêmes qu'aujourd'hui ? Je ne crois pas. Depuis 25 ans, des lois sont sorties, très contraignantes qui empêchent certaines choses et quand on voit qu'en France plusieurs milliers de communes sont carencées, plusieurs milliers, c'est qu'il y a quand même un souci et donc à mon sens, cette loi doit être revue, adaptée en fonction des réalités et des difficultés rencontrées.

Enfin, je pense que la question du logement doit être une question nationale et un enjeu national. On voit bien aujourd'hui que les Français n'arrivent plus à se loger, ni dans du locatif, ni dans du résidentiel. La machine de production est plutôt arrêtée. Je pense que l'État doit relancer une politique en faveur du logement, mais une vraie politique qui aide les maires, qui aide à l'acquisition du foncier, qui aide à l'acquisition des ménages les plus modestes parce que je pense qu'en France, il vaut mieux être propriétaire que locataire, et en tout cas qui permette un parcours résidentiel. On a parlé beaucoup du logement social, mais il n'y a pas que

le logement social. Personne n'est contraint, à vie, de rester dans un logement social. Je pense sincèrement que cette politique nationale doit exister et juste à Marseille, Euromed a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt national sur les territoires engagés pour le logement et nous sommes un des 22 territoires retenus à l'échelle nationale. J'espère que l'État nous aidera pour produire le logement nécessaire, mais Monsieur Amico, au lieu de donner des leçons, vous auriez dû candidater au titre de la ville de Marseille.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Alvarez. Martial.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Juste pour être très court, car il est 16 heures alors que notre séance a commencé à 13 heures 30, les débats qui se déroulent ici vont trouver dans les 64 rapports qui vont suivre, des réponses aux questions qui ont été soulevées et vont mettre en avant le travail de la Métropole. C'est essentiellement pendant ces rapports-là que j'aimerais que le débat s'inscrive, mais il est important aussi d'entendre que les sujets politiques sont de nature à nous animer.

Mon cher Georges, je suis bousculé, tu le comprends. Je suis Vice-président en charge de la cohésion territoriale et de la cohésion sociale et quand les débats sont un peu particulièrement agités, je sais que ce n'est pas l'objectif, cela ne me satisfait pas totalement. Comme tu le sais, je crois que je suis la commune avec le plus fort taux de logement social puisque 49 % de mon parc de logements est du logement social. A première vue, cette motion, au départ si elle avait pu m'inquiéter, a trouvé quand même dans la manière dont elle est formulée, les réponses qui font que, je suis un maire, je comprends totalement le sens que vous avez souhaité donner, avec vos autres collègues. Et pourquoi la Métropole, et la Présidente, ont décidé de suivre dans cet état d'esprit, l'idée de présenter cette motion et de la porter.

Madame la Présidente, je crois que nous démontrerons au cours de la séance et des rapports portés, comment dans le champ de la rénovation urbaine, la Métropole porte le plus grand chantier de rénovation urbaine de France, comment sur la construction de la cohésion sociale, de la nouvelle politique de la ville aussi, nous traçons une trajectoire commune pour construire des solidarités et comment, dans nos politiques de cohésion sociale, nous mettons en œuvre tous les moyens pour entendre les communes qui, elles, ne sont pas carencées et qui sont productrices de logements sociaux, qui sont en pleine connaissance des difficultés qui sont inhérentes à la particularité d'une population paupérisée. On va voir comment vous vous engagez dans cette direction de pouvoir aussi construire ce pacte des solidarités et de cohésion sociale. Je ne serai pas plus long parce que la séance va nous éclairer et que je me languis, très concrètement, de passer à l'ordre du jour.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez. Je souhaiterais que Monsieur Ytier fasse un chapeau de réponse globale, assez rapide, précis et concis.

Monsieur David YTIER.- Merci pour cette mission, Madame la Présidente, de clôturer ce débat fort intéressant et de dresser ce chapeau.

J'ai entendu quand même en préambule de ces échanges beaucoup de propos déconnectés de la réalité et je me permets donc de dire quelques mots pour que l'on regarde bien le problème en face, qu'on le fasse avec nuance, cette nuance qu'on a pas retrouvée dans l'intervention du Printemps Marseillais et qu'on le fasse sans le dogmatisme qu'on a retrouvé en revanche dans l'intervention de Monsieur Pena. Il faut regarder le problème de fond. Plusieurs maires viennent de le dire très justement avec force, et Georges Cristiani l'a lui-même très bien exprimé. Ce que nous osons relever et discuter dans cette motion que je soutiendrai à vos côtés, Madame la Présidente, c'est la méthodologie de l'article 55 de la loi SRU, dans un contexte qui n'est plus celui de l'année 2000, année d'adoption de la loi SRU et Laure-Agnès Caradec, dont je remercie les propos, vient de le rappeler très justement.

Dans le contexte de 2024, et dans le contexte des années à venir, le maintien de la méthodologie de la loi SRU finira par sanctionner toutes les communes, dans notre Métropole comme ailleurs, car il s'agit dans cet article 55 de la loi SRU d'une logique mathématique déjà faussée à la base parce que calculée sur le stock, mais qui en plus s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où la production de logements est globalement défavorisée par des choix nationaux qui nous dépassent. Le problème de fond, et vous l'avez, pour beaucoup de maires, bien relevé, c'est celui d'un contexte d'empilement ininterrompu de complexité et de freins face aux besoins de produire du logement. C'est le seul sujet qui vaille dans cette période, et c'est celui qui doit tous nous réunir, parce que c'est ce contexte, ces freins, cette complexité de production de logements que tous les maires subissent ici aujourd'hui, et Georges l'a très bien soulevé. Depuis des années, on empile les réglementations et les plans de prévention défavorables à la production. Depuis des années, on empile les contraintes d'aménagement du territoire et le travail que porte Pascal dans le cadre du SCoT nous le montre bien. On empile les suppressions de recettes fiscales locales qui compensaient pour les communes, l'arrivée de nouveaux habitants pour permettre un bon développement des services publics. On empile les mesures défavorables aux bailleurs sociaux en asséchant, au niveau national, leurs ressources, à tel point qu'aujourd'hui, la production de logements sociaux, dépend en très grande majorité de la production immobilière tout court et quand on arrête de signer des permis de construire et qu'on arrête la production de logements tout court, on est aussi dans un cycle qui défavorise la production de logements sociaux. On empile les contestations incessantes et les recours des riverains qui ne veulent plus entendre parler, aujourd'hui, de nouvelles constructions. Alors c'est cela la réalité que vivent au quotidien nos maires. Alors quand j'entends dire que le problème du logement social n'est lié qu'à une simple volonté des maires, cher Patrick Amico quand même, ou que le problème de la production du logement social et de cette motion n'est qu'un contretemps, Monsieur Pena, je crois rêver tellement la déconnexion est immense par rapport aux réalités auxquelles nous faisons tous face collectivement aujourd'hui en matière de logement dans nos communes.

Si le problème était si simple à résoudre : alors pourquoi Marseille se trouverait elle-même menacée de carence ? Et pourquoi Marseille aurait elle-même freiné à ce point la délivrance des permis de construire ? Béatrice, Hélène, Yannick l'ont très bien dit tout à l'heure, que celui qui ici prétend avoir la solution magique en matière de production de logements, qu'il mette un instant les mains dans le cambouis ou qu'il regarde la réalité en face pour s'apercevoir que nous sommes dans une ère complexe, difficile, auxquelles la loi SRU rajoute encore aujourd'hui sur la tête des maires une complexité et pour paraphraser nos agriculteurs, oui, aujourd'hui dans le domaine de la production du logement, vous en êtes convaincu parce que vous le dites aussi souvent, Madame la Présidente, eh bien là-aussi, on marche sur la tête. C'est pour cela que la motion a du sens, parce qu'il est temps de faire entendre à l'État qu'il faut engager un profond changement de méthode. La méthode ne doit pas relever de la sanction des maires. Il faut à l'inverse soutenir et encourager sans cesse ceux qui peuvent aujourd'hui produire. La méthode de la loi SRU, elle doit passer, elle est dépassée et elle doit désormais passer de la sanction à l'incitation. Le maniement en permanence de la sanction ne fera plus avancer le sujet de la production de logements, ni la production de logement social. Il faut aider les communes qui, aujourd'hui, ne sont pas aidées dans la production, plutôt que de pénaliser sans cesse celui qui n'atteint jamais ses objectifs. Il faut produire ce logement avec ambition, avec sérieux et pragmatisme et cela tombe bien, cela fera le lien et cela nous fera gagner du temps pour tout à l'heure. C'est justement tout le chemin que propose notre futur programme local de l'habitat, un programme local de l'habitat qui est favorable à la relance de la production de logements, y compris à la production de logements sociaux.

Je redonne un chiffre que j'ai donné il y a un an ici dans cet hémicycle : chacune des communes s'engage dans ce PLH en matière d'habitat et les communes carencées proposent même que 40 % de leur production en flux désormais soit de la production en logement social. Si cela n'est pas une volonté réelle des maires de s'engager dans le logement Monsieur Amico, alors je ne sais pas ce qu'il faut faire pour vous convaincre. C'est d'ailleurs bien cela la solidarité et la cohésion qui a été invoquée dans la proposition et dans l'intervention du Printemps

Marseillais. Oui, il y a ceux qui en parlent avec dogmatisme et puis il y a les maires et un document, le PLH, qui l'écrit et qui s'y engage concrètement dans notre stratégie métropolitaine. Et cette solidarité et cette cohésion, on n'a pas attendu ici pour la découvrir et pour l'entendre. C'est aussi pour cela d'ailleurs que le préfet a salué notre ambition dans son avis formulé sur le PLH.

Alors merci à Georges et à son groupe de proposer cette motion constructive, pleine de propositions et de bon sens sur le flux et non le stock, sur la réflexion sur les bassins de vie, mission régionale, mais surtout, Madame la Présidente, pour clôturer positivement ce débat, je me permets de dire, vive le logement social, vive la production de logements tout court et surtout vive nos maires qui font ce qu'ils peuvent dans un domaine et dans un contexte aussi compliqué.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE. - Très bien, bravo. Merci, Monsieur Ytier, bravo pour vos mots. Je pense que le débat a été assez fort, assez dur. Je regrette les mots tenus par Monsieur Amico car je trouve qu'ils ne sont pas du tout à la hauteur. Vous êtes bien loin vous-même de vos engagements. En termes de logement, vous avez tout simplement sur Marseille échoué et le retard que vous êtes en train de nous faire prendre dans la deuxième ville de France va être extrêmement dur à rattraper. Je pense que là aujourd'hui, on vous a prouvé que les maires faisaient ce qu'ils pouvaient comme ils le pouvaient, ils étaient pour le logement social et qu'ils étaient aussi pour que les choses soient entendues et se fassent de manière harmonieuse. Au lieu de donner des leçons, vous devriez mieux vous les appliquer à vous-même.

(Applaudissements.)

On va passer au vote de la motion.

Qui s'abstient sur cette motion ? Madame Camard.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Je pense que l'on peut dire qu'elle est adoptée ?

La motion est adoptée.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Vote contre du groupe Métropole à Gauche à l'exception de A. Molino, P. Pin, Y. Mesnard, M. Illac, J. Moralès, G. Rosso votant pour

Vote contre de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de L. Gachon, D. Amar, P. Morbelli et I. Rovarino

Abstention de M. Boulan

P. Klein ne prend pas part au vote.

Merci, la motion est adoptée. *(Applaudissements.)*

Nous avons deux collègues à installer, nous souhaitons la bienvenue au nouveau maire de Peypin, Monsieur Frédéric Gibelot. Ce n'est pas comme cela à chaque fois, Monsieur Gibelot, ne vous inquiétez pas, ne désespérez pas.

Monsieur Frédéric Gibelot est là et nous lui souhaitons la bienvenue. On peut l'applaudir. *(Applaudissements.)*

Je salue le maire de La Fare-les-Oliviers, Monsieur Jérôme Marciliac qui est dans la salle, qui ne siège pas, qui ne peut pas siéger.

Je souhaite la bienvenue à Madame Chantal Garcia qui représente donc la commune de La Fare-les-Oliviers.

(Applaudissements.)

Je vous fais la lecture des règles de déport.

RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos déports soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 7 décembre 2023. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – INFORMATIONS AU CONSEIL

Trois informations données au Conseil vous sont adressées, des tableaux de marchés notifiés, un rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de l'association du Festival international d'art lyrique à Aix en Provence et le rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de l'Association Festival international de Jazz des 5 continents. Des demandes d'intervention ? (*non.*)

On passe à l'examen des rapports.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, GRANDS ÉVÈNEMENTS (16h06)

1. ATCS-001-22/02/2024-CM - Création de comités de pilotage liés aux équipements culturels et approbation de la composition des comités de pilotage

Monsieur Gagnon, le rapport n° 1, a reçu un avis favorable de la Commission. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande.*)

Des oppositions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

2. ATCS-002-22/02/2024-CM - Création de comités de pilotage liés aux équipements sportifs et approbation de la composition des comités de pilotage

Monsieur Galtier, du 2 au 4.

Monsieur David GALTIER.- Madame la Présidente, nous avons évoqué cette création de comité, pour justement garantir aux communes qui ont sur leur territoire un ou des équipements sportifs, un dialogue permanent avec la Métropole sur la gestion et les projets de ces équipements. À ce jour, il n'y a pas d'instances formalisées qui permettent un échange entre les communes ayant un ou plusieurs équipements sportifs métropolitains sur leur territoire. C'est pourquoi la Métropole souhaite garder un dialogue de proximité avec ses communes et elle a décidé de mettre en place des comités de pilotage. Les maires, leurs représentants et les personnes intéressées au sujet pourront donc être consultés, entendus sur l'évolution de ces projets d'équipement. Chaque maire sera consulté sur le contenu de l'ordre du jour de ces comités. On a bien un objet qui a pour but de renforcer le partenariat entre la Métropole et les communes, d'informer sur la gestion, les projets, l'avancement des équipements sportifs et de prendre en compte les propositions des communes. La périodicité, c'est au moins une fois par an pour des réunions techniques et préparer le contenu, Madame la Présidente. Voilà le sens du rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier.

Des demandes d'intervention sur ces rapports ? (*non.*)

C'est pareil pour la culture. C'est ce que voulait dire Monsieur Gagnon. Je m'en excuse. Culture et Sports n'ont pas été assez rapides. Monsieur Galtier associe Monsieur Gagnon à la création de ce type d'équipement qui est important.

Monsieur Frégeac.

Monsieur Olivier FREGEAC.- Madame la Présidente, je tenais sur le rapport concernant la création des COPIL à vous remercier car comme vous le savez, c'était une demande que j'avais pu faire valoir, étant concerné par le plan d'eau de Peyrolles et c'était un des éléments qui me semblait manquer et qui justifiait ma demande de retour à la collectivité. Je suis très heureux d'être entendu, avec d'autres collègues, et cela démontre votre capacité à vouloir jouer la proximité auprès des communes et je vous en remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Frégeac. Pas d'autre intervention ? (*non.*)

Sur le rapport 2, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 3, pas d'opposition ? (*1 voix contre.*)

3. **ATCS-003-22/02/2024-CM - Désignation de la nouvelle Directrice de la Régie du Golf Ouest Provence Miramas**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 4, pas d'opposition ?

4. **ATCS-004-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention relative à la gestion de la piscine Guy Drut avec la commune de Bouc-Bel-Air**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h09)

5. **AGRI-001-22/02/2024-CM - Renouvellement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du site Natura 2000 "Garrigues de Lançon et chaînes alentour" et à la Présidence du Comité de pilotage - Période 2024 - 2027**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ardhuin sur le rapport 5 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*)

Le rapport est adopté.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÈNEMENTS (16h10)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de Monsieur Pons, du 6 au 11. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons.

Sur le rapport 6, pas d'opposition ?

6. **MOB-001-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°21 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 7, pas d'opposition ?

7. **MOB-002-22/02/2024-CM - Approbation d'un Pass Sûreté pour le fonctionnement de la brigade Police Nationale dédiée à la sécurisation des transports métropolitains (BSTC) sur le district d'Aix-en-Provence**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 8, pas d'opposition ?

8. **MOB-003-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et exploités par son opérateur interne**

Le rapport est adopté.

9. **MOB-004-22/02/2024-CM - Mise en place d'un plan d'actions pour renforcer la sécurité des parkings métropolitains**

Sur le rapport 9, Monsieur Barles voudrait intervenir.

Monsieur Sébastien BARLES.- Oui mon collègue interviendra sur le 10 mais qui est la déclinaison du 9. Mais je voudrais évoquer 2 points d'actualité sur les questions mobilité, transport. Il y a un mois vous évoquiez le report de la mise en place de la ZFE. Or, sur ce sujet, même si on peut contester l'objet, on partage en fait la nécessité d'accompagner socialement les personnes qui vont être pénalisées par la ZFE. On ne peut pas procrastiner sur les questions de pollution et les questions de santé publique générées par cette pollution et par la voiture. On demande très clairement, et on aimerait que vous plaidez avec nous pour la mise en place d'un véritable bouclier social dans ce domaine. On désespère de voir que l'Adème est prêt à nous soutenir, que le Fonds Vert est prêt également à nous soutenir, donc il faut que l'on aille capter des fonds et que l'on discute ensemble, la ville, la Métropole et l'ensemble des collectivités du territoire pour aller mobiliser ces fonds de l'État pour mettre en place ce bouclier social. Je pense qu'il faut être innovant. On l'avait évoqué dans le cadre de ce bouclier. Vous avez mis en place le remplacement des véhicules, mais je pense qu'il faudrait être peut-être plus innovant et diversifier les offres qui pourraient être mises en place ; on a déjà évoqué la tarification sociale en matière d'autopartage, la question du covoiturage mais je crois également qu'il faut que l'on aille, que l'on fasse preuve d'audace et que peut-être sur notre territoire, on invente et mettons en place les véhicules intermédiaires, des véhicules qui permettraient d'être plus adaptés, en tout cas, la ville. J'ai vu votre soutien et vous êtes affiché à côté du SUV, mais peut-être que l'on pourrait imaginer et promouvoir sur la ville de Marseille des véhicules vraiment adaptés à la ville, qui sont des véhicules beaucoup plus légers, des véhicules électriques, des véhicules qui peuvent être des véhicules à pédales, je pense aux Rosalies qu'on a dans le parc Borely par exemple, on pourrait imaginer ce type de véhicule ultra léger, fabriqué à Marseille qui pourrait être des véhicules de déplacement pour que les gens puissent faire leurs courses, etc.

Et puis on pourrait aussi promouvoir des véhicules justement pour les personnes qui sont pénalisées par la ZFE ; on pourrait également promouvoir des véhicules type Lormauto. Lormauto a inventé les véhicules non jetables et effectivement il est compliqué en fait et on voit qu'en Europe, d'ici 2030, on va avoir des centaines de milliers de véhicules qui vont être jetés à la casse, qui vont être soit remplacés, soit peut-être on trouvera d'autres solutions mais il existe des solutions qui permettent de rétrofiter des véhicules et on pourrait imaginer à Marseille d'avoir une manufacture qui permette aux personnes pénalisées, qui ont des véhicules légers, des véhicules thermiques qui pourraient être reconvertis en véhicules électriques et qui pourraient justement circuler en ZFE, circuler en ville sans polluer et sans changer de véhicule. Pour cela, il faudrait que l'on mette en place ces véhicules de partage et cette location de ce parc de véhicules de type Lormauto, de véhicules non jetables.

Enfin, Madame la Présidente, j'aimerais que l'on puisse plaider ensemble également pour une ZFE maritime. On sait très bien aujourd'hui que la moitié de la pollution, en tout cas de

l'air, vient de la pollution maritime et donc, il faut vraiment que l'on mette en place, car le gouvernement a mis en place un groupe de réflexion sur une ZFE maritime et arriver à sortir du port de Marseille les navires les plus polluants et que l'on arrive à pousser les compagnies en tout cas à travailler sur des modes de propulsion et avec de la recherche développement que l'on pourrait aider pour avoir des alternatives au fuel lourd et à ces navires extrêmement polluants sur le territoire.

Et puis il y a un autre dossier que j'aimerais évoquer avec vous, qui touche à la logistique décarbonée, et qui touche un problème plus grave je trouve sur la ville, c'est l'implantation qui a été annoncée par le gouvernement de la cité judiciaire sur le site Sogaris.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas Sogaris.

Monsieur Sébastien BARLES.- En tout cas, c'est sur une plateforme qui permettait en fait de développer peut-être demain du CarGo Tram et d'être sur les voies, on avait l'accès aux voies ferrées.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas là ,mais ce n'est pas grave.

Monsieur Sébastien BARLES.- Ce n'est pas là ? D'accord.

En tout cas sur la logistique décarbonée, il y a cette attente là, mais il y a également la déclinaison locale. On a voté en fait un schéma directeur sur la logistique, qui était un schéma qui posait des principes. Je crois que maintenant il faut qu'on ait une déclinaison territoriale sur les villes avec des réserves foncières, que l'on voit où on met les grands hôtels logistiques, les plateformes relais sur la ville de Marseille. On sait en tout cas que dans le contrat de ville climatique, on a développé ce type d'outillage, mais il faut que l'on arrive maintenant à travailler sur ces plateformes logistiques et qu'on les mette en place au plus vite. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, vous avez dit beaucoup de choses mais je ne reviendrai pas sur les croisiéristes et les participations, l'électrification des quais. Je ne vais pas revenir sur cela. On va essayer déjà de faire en sorte que la ZFE terrestre fonctionne avant de pouvoir lancer une autre ZFE. Donc j'attends toujours, notamment la réponse de la ville de Marseille sur le fonds que nous avons mis en place pour l'achat de véhicules électriques justement sur la ZFE, pour permettre à ceux qui y habitent ou qui y travaillent de pouvoir y participer. J'espère donc recevoir une réponse du maire de Marseille, l'espoir fait vivre, je le vois le 29 février à 15h00, tout arrive, donc vous voyez, j'ai bien fait de lancer une invitation vendredi dernier, de cette façon, cela arrive. On en parlera à cette occasion.

Monsieur Barles, vous avez eu une excellente idée, notamment sur le fonds autopartage, et c'est Madame Bernasconi, pas moi qui l'a relevé en me disant, c'est une excellente idée et il faut qu'on y travaille. Donc moi je vais vous proposer de vous voir tous les 2 et d'essayer de voir comment on peut monter cela sur la ville de Marseille. Cela peut faire des émules auprès d'autres communes, mais le territoire est assez grand. On avait eu une expérimentation de véhicules électriques mais qui n'avaient pas fonctionné. Je pense qu'il faut qu'on le travaille, notamment dans les secteurs dont vous parlez et notamment dans ces secteurs de ZFE. Je vais donc vous demander de vous rapprocher tous les 2, car c'est une excellente idée et je pense qu'il faut la creuser et la creuser ensemble. Donc là il n'y a aucun souci sur ce point.

Sur le rapport numéro 9, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

10. MOB-005-22/02/2024-CM - Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement Baret, Monthyon, Corderie, Cours Julien et Gambetta à Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes

Sur le rapport 10, Monsieur Ohanessian.

Monsieur Yannick OHANESSIAN.- Madame la Présidente, mes chers collègues, ce rapport que vous nous présentez cet après-midi est évidemment important car il s'inscrit vraisemblablement dans une certaine continuité, alors qu'il aurait dû être, de notre point de vue, inspiré par des changements. En effet, les parcs de stationnement font partie, chers collègues, de la vie quotidienne des Marseillaises et des Marseillais pour des raisons professionnelles ou privées et de façon plus occasionnelle pour toutes celles et ceux qui viennent de l'extérieur profiter de notre centre-ville. De fait, tous sont des usagers d'un service qui est appelé à jouer dans un avenir pas si lointain, un rôle crucial dans les mobilités, avec la montée en puissance, nous l'espérons, des transports collectifs et des mobilités douces, car en effet, les parcs de stationnement doivent devenir un point de délestage de celles et ceux qui veulent opter pour d'autres formes de mobilité, ce qui me permet de souligner au passage la rareté des parkings relais aux abords de la ville de Marseille. C'est dire si cette délégation de service public nous engage et nous engage, je le crois, collectivement. Or, il nous semble que le processus visant au renouvellement de la DSP n'est pas à la hauteur des défis actuels et futurs qui s'imposent à nous, et ce, sur bien des sujets.

Il y a la question d'abord tarifaire, car comme tous les usagers, Madame la Présidente, nous trouvons que le tarif horaire que vous nous proposez est trop cher, notamment lorsqu'il s'agit de passer quelques heures en centre-ville, alors que nous tentons de faire en sorte d'améliorer justement son attractivité, un coût donc élevé pour un service qui n'est pas toujours à la hauteur. Car, comme l'évoque le rapport, subsistent de nombreux problèmes liés à l'insécurité et à la propreté. Ces parkings sont une chance pour le centre-ville et ses commerces, un moyen de répondre au manque de transport en commun et la congestion du stationnement en surface. Si vous aviez peut-être pris le temps de la concertation avec nous sur quelques termes du contrat, nous aurions pu probablement faire évoluer cette délégation de service public sur des points qui nous semblent cruciaux.

Ainsi, en matière de politique tarifaire, nous vous aurions incité à trouver peut-être une cohérence avec les tarifs tels que pratiqués sur la voirie, notamment dans l'objectif du projet centre-ville. C'est d'ailleurs une demande des commerçants, je crois. Comme sur bien des sujets, cette articulation entre la ville de Marseille et la Métropole est essentielle à la définition d'une stratégie cohérente en matière de stationnement, notamment dans le centre-ville et comme sur les autres sujets, nous plaidons cette concertation entre nos 2 institutions afin de procéder à la refonte de la politique tarifaire et à des aménagements soucieux des évolutions en matière de mobilité.

Enfin, pour aller plus loin, je ne peux m'empêcher d'évoquer l'incendie qui a fortement endommagé le parking République. Nous le savons tous ici. Ce sinistre a également eu pour conséquence de mettre à l'arrêt les lignes T2 et T3 qui empruntent l'artère centrale de notre ville qui constitue la rue de la République. Dès lors, il m'est impossible de ne pas évoquer la question du nécessaire dédommagement des commerçants situés sur l'axe Belsunce République Joliette, qui sont comme vous le savez, Madame la Présidente de la RTM, déjà fortement impactés par la fermeture dès 21h30. Pour y remédier, ma collègue Perrine Prigent a présenté tout à l'heure en Bureau métropolitain, en sa qualité de conseillère métropolitaine déléguée à la voirie, deux amendements. Ils visent à élargir le périmètre de la Commission métropolitaine d'indemnisation amiable des préjudices économiques à l'ensemble des entreprises et commerçants victimes non seulement des difficultés liées à l'arrêt de la circulation du tramway, mais également ceux impactés par la fermeture du métro à partir de 21h30. À notre grande surprise, ces deux amendements qui témoignaient, je le crois, de notre volonté de participer avec la Métropole à trouver une solution coconstruite et de bon sens, ont été repoussés. Nous ne comprenons pas cette décision, Madame la Présidente. En effet, c'est le rôle de la Métropole de soutenir l'ensemble des acteurs économiques, nombreux aujourd'hui à pâtir de l'incendie de ce parking et à souffrir de la faiblesse et des carences en matière de transports en commun.

Nous plaidons donc ici, chers collègues, à nouveau, pour que cet élargissement du périmètre d'indemnisation prenne en considération ces commerces et ces entreprises déjà en grande difficulté.

De la même façon, nous vous invitons à entendre les usagers des transports en commun qui ne cessent d'exprimer leur mécontentement sur les réseaux sociaux mais pas que, dans la presse également, afin qu'ils puissent bénéficier au remboursement d'abonnement qu'ils payent à plein tarif chers collègues, pour un service incontestablement amoindri aujourd'hui. À ce propos d'ailleurs, nous tenons à saluer l'engagement des agents de la RTM, Madame la Présidente, qui gèrent au quotidien des difficultés opérationnelles importantes sans pour autant disposer toujours des moyens pour assurer un service de qualité dans, rappelons-le, la 2^{ème} Métropole de France.

Enfin pour terminer, parce que j'ai déjà été évidemment trop long, Madame la Présidente, le centre-ville de Marseille souffre de cette situation de constante détérioration des transports publics, les usagers sont excédés, vous le savez bien, de payer pour des métros et des tramways qui ne circulent pas, pas toujours.

Pour des escalators qui ne fonctionnent pas, ou pas toujours, pour des accès PMR qui n'existent pas. Commerçants, restaurateurs, entrepreneurs, artistes, étudiants, tous le disent, tous souffrent d'une situation inédite dans la ville qui n'incombe pas absolument de vous et de votre responsabilité, mais qui est un état de fait que nous regrettons, ville de Marseille, et qui est évidemment inacceptable. Alors oui, les commerçants ne sont pas indemnisés. Les usagers ne sont pas remboursés. Madame la Présidente, personne finalement n'est satisfait. Alors s'il vous plaît, agissez, merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout le monde est satisfait.

Mes chers collègues, je crois que nous sommes là pour un moment encore. Madame Biaggi. Allez-y, je crois que plusieurs réponses sont à apporter.

Madame Solange BIAGGI.- Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Je suis ravie, Monsieur Ohanessian que vous commenciez à vous occuper des commerçants, des indemnisations et des tarifs des parkings.

Les tarifs des parkings, Monsieur Ohanessian, on y travaille depuis 2020, quand on est revenu en responsabilité à la Métropole avec la Présidente, et on les a travaillés de façon très, très forte. Je me souviens que lorsqu'il y a eu la loi 3DS, en 2023, vous les vouliez les parkings, parce que vous trouviez qu'on avait fait un très bon travail et en plus, que cela rapportait de l'argent à la Métropole ; c'est la première chose. Sur les tarifs, c'est vrai, on a fait le choix de faire des tarifs résidentiels plus bas, de les diminuer, mais en revanche pour l'heure, on a fait le choix de les avoir un petit peu plus cher.

La deuxième chose, il faut savoir, Monsieur Ohanessian, que vous enlevez des milliers et des milliers de places de stationnement en surface, donc les choses sont quand même plus déséquilibrées.

La troisième chose concerne les indemnisations. Alors vous n'êtes pas sans savoir que depuis 20 ans, - c'est vrai que je suis élue depuis 20 ans -, on a mis en place les indemnisations avec le Maire de Marseille, et maintenant la Présidente de la Métropole. Elle a élargi de façon très importante les indemnisations mais on est lié à des lois et on est lié à un cadre, et le cadre pour ne pas dilapider l'argent de la Métropole, surtout sous le contrôle de Monsieur Domnin Rauscher qui me dit de faire très attention à l'argent de la Métropole, et il a raison. Vous savez, je suis très économe de ce côté-là. Pour qu'il y ait des indemnisations, il faut que des travaux soient réalisés par la Métropole. C'est pour cette raison qu'on l'a fait sur le tramway, après on a élargi tous les grands projets sur Marseille, sur tout ce qui a été fait sur le centre-ville. Le problème des indemnisations de la Rue de la République des commerçants de la République, c'est que le préjudice est un préjudice qui n'est pas du fait de la Métropole, ni de

la ville de Marseille, qui est du fait d'un cas particulier et je n'ai pas dans la loi le droit de les indemniser parce que ce n'est pas de la Métropole. En revanche Monsieur Ohanessian, j'étais l'ancienne adjointe au commerce et vous savez, le commerce, cela me plaît et j'aime beaucoup les commerçants. Je suis donc allée voir tous les commerçants de la rue de la République, que ce soit Sophie Ferjani avec Baligh, que ce soit Il Cuoco, avec Michel, ce sont des gens que je connais bien et je leur ai dit à tous que je n'avais pas cette possibilité parce qu'en plus, le tramway va recommencer à partir du 15 avril, mais que j'avais une autre possibilité, c'était de les aider sur toutes les autres choses que l'on pouvait faire avec l'État, au niveau de l'emploi, au niveau de étalements de charges, etc. Je suis donc en relation avec eux.

Ensuite, vous nous prenez la tête avec l'histoire de la RTM : la RTM, le métro, le vendredi, samedi et dimanche, cela fonctionne, mais cela surtout, vous ne le dites pas parce que les restaurants, les commerçants, les gens peuvent s'y rendre. Le métro est fermé le lundi soir, le mardi soir, le mercredi soir et le jeudi soir, donc 4 jours par semaine, mais je pense que Madame Pila le dira mieux que moi, que cela fait 4 600 personnes qui sont impactées, ce qui permet aux 3 jours où les restaurants, les commerçants ou les gens font leurs courses, d'y aller et c'est ouvert. Vous ne donnez pas cette précision. Vous dites en boucle que cela ne marche pas, il y a ceci et il y a cela. C'est tout ce que j'avais à dire, Madame la Présidente, et j'ai fini, merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRESIDENTE.- Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Pour répondre à Monsieur Ohanessian, l'incendie dont vous parlez dans ce parking République, c'est un incendie criminel. Il faut bien insister sur ce point. C'est un incendie criminel qui contraint tout le monde, les usagers en premier lieu, la Métropole et la RTM. Les dégâts dans ce parking sont des dégâts qui sont considérables et il ne faut pas négliger une chose, c'est qu'il aurait pu y avoir des morts, parce que quand cet incendie a été provoqué par des jeunes volontairement, il y avait des personnes dans le parking. Donc, ne négligeons pas cela et voyons les choses sous le prisme de la sécurité. C'est votre délégation, donc à plus forte raison.

Sur le parking en lui-même, le béton a été déformé par la chaleur de l'incendie, la dalle qui supporte le tramway s'est affaissée. Elle n'est plus tout à fait stable et comme vous l'a dit Solange Biaggi, des travaux sont à faire et des travaux très conséquents. Tout devrait rentrer dans l'ordre le 15 avril. Nous avons immédiatement, dès l'annonce de cet incendie, travaillé de façon conjointe, Métropole et RTM sur tout ce qui était à mettre en œuvre : nous avons œuvré, et œuvré avec beaucoup de réactivité pour proposer une offre qui soit la plus fidèle possible aux voyageurs par rapport aux trajets qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Nous avons donc mis en service des navettes, des navettes de substitution au même titre que celles que nous mettons le soir pour remplacer le métro, les lundis, mardis, mercredis, jeudis. J'insiste bien pour Madame Biaggi parce que c'est un sujet dont on parle souvent toutes les 2. Donc nous avons mis en place des bus de substitution, nous appelons cela le tram en bus. Ces bus de substitution sont indiqués grâce à des traminots qui sont vêtus de chasubles bleues qui sont reconnaissables et qui aident les voyageurs à s'orienter. Nous avons réouvert en urgence la station de métro de la Joliette qui était fermée pour des travaux lourds et des travaux d'embellissement. Afin d'éviter des perturbations liées au retournement du tram, nous avons décidé de fusionner les lignes T2 et T3 pour n'avoir qu'une seule ligne qui part de Castellane jusqu'à la Blancarde, nous avons également renforcé certaines stations et un parking relais exceptionnel a été mis en place aux terrasses du port. Donc nous avons agi, nous avons mis les moyens, les moyens financiers, les moyens logistiques, les moyens humains également et je le répète, c'est une situation subie. C'est une situation que nous subissons tous. Madame la Présidente Vassal a missionné Madame Biaggi pour rencontrer les commerçants. Madame Biaggi vous a expliqué ce qui était mis en place et je suis heureuse, à titre personnel, que vous vous souciez enfin des commerçants et notamment votre collègue Anthony Krehmeier, parce que j'ai reçu à plusieurs reprises les commerçants de la Rue de la République pas encore impactés par ce souci de

tramway, mais impactés par la piétonnisation du vieux port les 2 mois d'été et les commerçants de la rue de la République m'ont dit que forcément, suite à la piétonisation, il y avait 600 bus de la RTM qui étaient obligés de passer par la rue de la République, qu'il y avait un manque à gagner pour les restaurateurs aussi. J'ai rencontré il y a quelques semaines également les commerçants de Prado Plage qui se plaignent de la suppression des places de stationnement les samedis. Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas concernés par le trajet. Ils sont quand même inquiets, ils n'ont pas de réponse, ils ne savent pas ce qui se passe et ils ne comprennent pas pourquoi ils sont impactés sur ce sujet-là. Je pourrais aussi vous parler des restaurateurs du bord de mer qui sont inquiets de l'implantation des Food Trucks sur la Marina olympique, alors que c'est leur activité qui est mise en concurrence. Je ne vais pas épiloguer.

En revanche, Monsieur Ohanessian, je vais vous interpeller sur un sujet, je ne pensais pas que vous interviendriez mais cela me permet de le faire. Depuis juillet 2020, je vous pose une question et je n'ai pas de réponse. Donc si vous pouvez nous l'apporter aujourd'hui, je pense qu'on serait tous satisfaits. En 2019, la Présidente de la Métropole avait contractualisé avec le maire de Marseille avec la RTM, un accord tripartite qui prévoyait la présence de 2 équipes de policiers municipaux dans le métro tous les soirs de 19h00 jusqu'à la fermeture. Vous avez l'embellie puisque le métro ne fonctionne la nuit que les vendredis, samedi, dimanche. Les policiers, on ne les a pas vus du tout depuis juillet 2020. Profiter finalement de cette réduction d'offre, bien qu'on ait des bus de substitution pour demander, pour missionner à vos policiers municipaux, la possibilité de venir et de venir en appui de nos équipes, de venir en appui de l'équipe du groupe d'assistance et de protection que nous avons mis en place avec la RTM, et pour nous permettre d'assurer un service qui soit un service parfaitement sécuritaire. Je voulais savoir si vous aviez dénoncé ce contrat tripartite ? Non. Je voulais savoir si vous l'honoriez ? Non plus. Que pouvez-vous faire ? Quant aux polémiques que vous souhaitez créer au sein de cet hémicycle, on l'a vu tout à l'heure avec Monsieur Amico, vous créez des polémiques stériles. Aujourd'hui, vous nous interpellez sur les commerçants : nous avons rencontré les commerçants, on fait notre travail, notre travail d'élus responsables, et vous finalement, dans cet hémicycle, on se demande quelle est votre compétence, vous criez, vous vociférez, vous hurlez, vous gesticulez. Finalement, vos seules compétences métropolitaines se limitent à cela, à mettre de l'agitation dans cet hémicycle et c'est bien dommage.

(Applaudissements.)

Madame LA PRESIDENTE.- Monsieur Rivoallan.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Merci, Madame la Présidente, je voudrais répondre à Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, c'est important. Vos propos sont assez surprenants, Monsieur Ohanessian. Vous nous dites que vous êtes très inquiet sur la sécurité des parkings et que vous souhaiteriez que l'on vous consulte. J'ai personnellement créé une réunion à laquelle j'ai invité bien évidemment les délégataires, les hôteliers, les restaurateurs, des CIQ bien évidemment et curieusement, Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, il y avait la police municipale de Marseille. Alors je suis surpris que vous nous demandiez de participer à des réunions auxquelles vous avez déjà participé. Fermant cette petite parenthèse, Monsieur Ohanessian, permettez-moi de vous dire que nous avons sécurisé ces parkings et je vais vous expliquer pourquoi. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation sur la ville de Marseille, dans une totale insécurité qui ne concerne malheureusement pas que les parkings ; donc la compétence de la police nationale pour que chacun comprenne bien les choses, c'est la compétence de la police municipale, c'est vous Monsieur Ohanessian. Aujourd'hui, nous avons des carences catastrophiques en sécurité sur la ville de Marseille et nous sommes obligés sur les compétences qui sont les nôtres, d'intervenir. Comme le disait ma collègue Catherine Pila, pour les transports en commun, nous avons été obligés de prendre par l'impulsion de notre Présidente Martine Vassal... Ecoutez-moi, Monsieur Ohanessian, c'est important... je sais que vous n'êtes pas très intéressé par la sécurité, on l'a vu au Conseil municipal, mais écoutez-moi car il est important d'avoir le point de vue des autres. À partir du moment où vous sollicitez que l'on vous consulte, soyez au moins à écouter ce qu'on vous dit.

Pour poursuivre sur les transports en commun, nous avons pris des dispositions de sécurité parce que la compétence de la Métropole, effectivement, c'est effectivement celle des transports en commun. Le résultat, Monsieur Ohanessian, parce que j'entends la petite musique, mais c'est une fatalité, on ne peut rien faire, c'est trop compliqué. Sauf que je vais vous le dire Monsieur Ohanessian, aujourd'hui la RTM, c'est le réseau de transport en commun le plus sûr de France. Il n'y a pas de fatalité Monsieur Ohanessian, on peut réussir à endiguer la sécurité et c'est aujourd'hui ce que nous faisons également dans les parkings, en développant effectivement des contrôles d'accès plus sécurisés pour que les gens qui pénètrent à l'intérieur de ces parkings soient munis d'un titre de stationnement. Nous allons mettre des portails fermés, nous allons mettre du personnel qui va tourner de 19h00 à 06h00 du matin. Applaudissez-moi, mais je ne vais pas faire comme vous Monsieur Ohanessian, je vais vous tendre la main et pas de votre manière en mettant les mains dans le dos, parce que vous nous tendez la main, mais vous avez les 2 bras derrière vous. Voilà ma proposition : venez nous aider dans les parkings, faites venir le personnel de la police municipale et arrêtez de sourire parce que je vous le redirai. La sécurité, ce n'est pas quelque chose qui fait sourire et c'est une priorité pour l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais. Alors prenez-le à bras le corps. C'est de votre responsabilité, Monsieur Ohanessian.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Sur ce rapport n° 10, pas d'opposition ? Abstention ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 11, pas d'opposition, il est adopté.

- 11. MOB-006-22/02/2024-CM - Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement Empéri et Portail Coucou à Salon-de-Provence - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

- 12. MOB-007-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune d'Istres relative à la compétence voirie**

Je présente les rapports 12 et 12 bis qui ont reçu un avis favorable de la Commission.

Pas d'observation sur le rapport 12 ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 12 bis, pas d'observation ? Pas d'opposition ?

- 12bis MOB-008-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Marseille au titre de l'éclairage de la commune de Marseille**

Le rapport est adopté.

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATON GÉNÉRALE
(16h37)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de Finances, Budget, Patrimoine et administration générale, Monsieur Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la Commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On passe au vote.

Sur le rapport 13, pas d'observation, pas d'opposition, le rapport est adopté.

- 13. FBPA-001-22/02/2024-CM - Approbation de transferts de passif entre la Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Je présente les rapports 14 à 21 qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'observation particulière ? (*Aucune observation.*)

Rapport 14, pas d'opposition, Abstention. Adopté.

- 14. FBPA-002-22/02/2024-CM - Commissions permanentes de Travail et d'Etudes - Modifications**

Le rapport est adopté.

Rapport 15, pas d'opposition ? Adopté.

- 15. FBPA-003-22/02/2024-CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Rapport 16, pas d'opposition ? Adopté.

- 16. FBPA-004-22/02/2024-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

Le rapport est adopté.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Rapport 17, pas d'opposition ? Adopté.

- 17. FBPA-005-22/02/2024-CM - Approbation des déplacements européens et internationaux de délégations de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2024**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Rapport 18, pas d'opposition ? Adopté.

18. **FBPA-006-22/02/2024-CM - Remboursement des frais de déplacements des élus métropolitains - Abrogation de la délibération n°FBPA-042-12582/22/CM du 20 octobre 2022**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 19, pas d'opposition, adopté.

19. **FBPA-007-22/02/2024-CM - Approbation des modalités de prise en charge de la délégation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour sa participation à la Cérémonie officielle de passation de la Flamme olympique organisée à Athènes les 26 et 27 avril 2024 - Dérogation aux taux réglementaires de remboursement**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 20, pas d'opposition, adopté.

20. **FBPA-008-22/02/2024-CM - Approbation du régime indemnitaire RIFSEEP applicable aux agents de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 21, pas d'opposition, adopté.

21. **FBPA-009-22/02/2024-CM - Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au sein de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Sur les rapports 22 et 23 dans la Cohésion territoriale.

COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h38)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je présente les rapports 22 et 23. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

Sur le rapport 22, pas d'observation, pas d'opposition. Adopté.

22. **URBA-001-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n°5 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation du quartier l'Ensoleillé**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 23, pas d'observation, pas d'opposition. Adopté.

23. **URBA-002-22/02/2024-CM - Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Moulin Jean Bertrand" sur la commune de Pélissanne**

Le rapport est adopté.

Monsieur Montécot, du rapport 24 au rapport 36 bis, avis favorable de la commission.

Sur le rapport 24, pas d'opposition, adopté.

24. **URBA-003-22/02/2024-CM - Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Eglise Saint-Amand" sur la commune de Sénas**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 25, pas d'opposition, adopté.

25. **URBA-004-22/02/2024-CM - Accord de la Métropole sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Chapelle notre Dame de Caderot" sur la commune de Berre-l'Etang**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 26, pas d'opposition, adopté.

26. **URBA-005-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Extension de la Maison d'Accueil Spécialisé l'Espelidou - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 27, pas d'opposition, adopté.

27. **URBA-006-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Modification n°3 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 28, pas d'opposition, adopté.

28. **URBA-007-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Engagement d'une procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité -**

Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation - Projet HyVence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 29, pas d'opposition, adopté.

- 29. URBA-008-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Modification simplifiée n° 4 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 30, pas d'opposition, adopté.

- 30. URBA-009-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Modification simplifiée n° 4 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 31, pas d'opposition, adopté.

- 31. URBA-010-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°5**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 32, pas d'opposition, adopté.

- 32. URBA-011-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Abandon de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'un projet sur le secteur des Barrales et abrogation de la délibération n°URBA-009-11745/22/CM du Conseil de la Métropole du 5 mai 2022**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 33, pas d'opposition, adopté.

- 33. URBA-012-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Approbation de la modification n°2**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 34, pas d'opposition, adopté.

34. URBA-013-22/02/2024-CM - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Pertuis - Bilan de la concertation et arrêt du projet

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 35, opposition sur ce rapport, c'est noté. Adopté.

35. URBA-014-22/02/2024-CM - Opération d'aménagement de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU du quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA - Agréments d'acquéreurs

Le rapport est adopté.

Votes contre de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

En tout cas, je remercie Monsieur Alvarez et Monsieur Rossi, peut-être quelques mots Monsieur Alvarez et Monsieur Rossi car ce sont des sommes absolument considérables, données par l'État et données par la Métropole, sur lesquelles on peut passer quelques minutes pour dire tout le travail que vous faites, au quotidien, qui n'est pas toujours facile et surtout sur lequel nous allons enfin avoir des résultats grâce à vos engagements.

Monsieur Alvarez.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Merci, Madame la Présidente. Oui, tout à fait et puis je dois dire qu'il faut aussi être en phase avec la réalité et être très honnêtement conscient de ce que notre Métropole doit porter. Les sujets sont nombreux, je pense qu'ils s'apparentent aux travaux d'Hercule, PLH, PLUi, mettre en œuvre le plus grand chantier de renouvellement urbain de France, puisque c'est ce dont il s'agit et aujourd'hui, on prouve avec ce rapport combien ce chantier avance sur l'ensemble des communes de notre territoire métropolitain.

Quelques chiffres parce que je pense qu'ils sont assez vertigineux et qu'il est important que notre Assemblée le mesure. La Métropole est confrontée au plus grand chantier de renouvellement urbain de France. C'est par l'engagement et le rôle d'ensembliers de la Métropole, des financements qui sont décuplés par une action collective, puisque c'est quasiment 3 Md€ qui vont être investis sur le territoire métropolitain pour changer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et parce que c'est pour les habitants que nous agissons et je voulais souligner le travail collectif. En effet, mobiliser ces 3 Md€, c'est aussi obtenir des engagements financiers de l'État, quasiment 800 M€, qui sont mobilisés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les 500 M€ qui sont engagés par la Métropole, contribuent aussi à amener avec nous à nos côtés, les partenaires bailleurs et autres, et surtout les collectivités, les communes. Je voudrais donc, à ce moment de nos travaux, remercier l'ensemble des maires des communes qui sont concernées par ces chantiers de rénovation urbaine, l'ensemble des équipes municipales, mais surtout le travail considérable effectué par les équipes de la Métropole. Je voudrais rajouter que bien entendu, au travers de la réalisation, de la transformation de ces quartiers, on inscrit aussi le sujet de ce qui a été abordé sur cette motion pour la loi SRU, c'est aussi de transformer ces quartiers et de réussir à créer cette condition de faire que le logement social, n'est pas un sujet d'hostilité permanent et pour convaincre les maires qui pourraient s'engager à en produire, assurer puisque cela a été abordé par M. Amico, la volonté de la Présidente et de la Métropole de conduire un vrai pacte de cohésion sociale pour pouvoir accompagner le quotidien des habitants de l'ensemble des communes de la Métropole, et notamment de l'ensemble des secteurs de notre Métropole où des poches de précarité existent.

Nous pourrions l'accompagner aussi avec le travail considérable mis en œuvre pour construire ce nouveau contrat de ville, cette capacité à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs et notamment l'État, puisque la Métropole va au travers de la mobilisation de son droit commun, mettre toutes ses compétences pour aider le développement de ces quartiers et inciter l'État à nos côtés. Je pense que les choses sont bien engagées puisque le Préfet délégué à l'égalité des chances a entendu ce message, pour amener les services déconcentrés de l'État, l'ensemble de cet État qui est représenté de manière multiple avec d'un côté un Préfet de Région qui est aussi Préfet des Bouches-du-Rhône, un Préfet délégué à l'égalité des chances, un Préfet de Police, un directeur général de l'ARS et autant de sujets qui fait que le quotidien de nos habitants ne se limitera pas à transformer leur quartier. Il faudra que nous accompagnions leur quotidien, Monsieur Rivoallan a raison, pour pouvoir mobiliser aussi sur les sujets qui sont liés à la sécurité, parce que ces quartiers concentrent des problématiques de sécurité, à des problématiques aussi d'accompagnement dans leur quotidien, collecte des ordures ménagères, politiques du logement, insertion sociale et professionnelle pour leurs habitants et je veux souligner l'ardeur avec laquelle nous travaillons avec les équipes de la Métropole, souligner le travail que nous menons avec mon collègue et ami Denis Rossi pour pouvoir accompagner et nous aurons l'occasion d'en parler sur les rapports suivants, au travers de dispositifs innovants et au travers d'un élargissement du champ d'action de nos dispositifs d'accompagnement de cohésion sociale, la possibilité d'accompagner, des gens que nous qualifions de travailleurs pauvres ou des gens qui n'ont pas spontanément accès à des dispositifs d'aide.

Nous mesurerons combien la Métropole met en œuvre et assouplit les dispositifs et invente des dispositifs pour pouvoir accompagner les gens à réaliser les travaux nécessaires pour sortir de cette précarité énergétique, pour pouvoir accompagner notre jeunesse au travers de l'élargissement de notre Fonds d'Aide aux Jeunes, au travers d'une approche collective de ce même Fonds d'Aide aux Jeunes, à pouvoir au travers du Fonds Social pour le Logement aussi innover et faire rentrer dans des cases des personnes qui n'étaient pas spontanément éligibles. Et je dois dire que nous devons nous féliciter ensemble de tout cela. Nous devons nous féliciter parce que sur ces chantiers de renouvellement urbain, c'est aussi la preuve que lorsqu'on agit collectivement, main dans la main avec les partenaires, avec les communes, la Métropole trouve ici une réalisation qui est majeure. Alors, c'est vrai que cela arrive souvent en fin de séance et les médias ne sont peut-être pas là pour parler de ce qui va bien, mais la Métropole travaille de manière remarquable et je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette liberté de pouvoir construire avec les collectivités de cette Métropole et cette institution les prémices de ce qui devra être un véritable pacte de cohésion sociale pour résorber les inégalités, pour inventer de nouveaux moyens, pour aller aussi aider les communes qui ne sont pas éligibles au contrat de ville, mais qui pourtant font face à des difficultés, des poches de précarité qui ne sont pas identifiées, des difficultés liées à la sécurité au quotidien des habitants. Je veux aussi dire et remercier l'ensemble de ce collectif, parce que là cela va bien et quand cela va bien, on n'en parle pas et c'est mon plus grand regret.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est bien vrai, Monsieur Alvarez. Bravo !

Monsieur Rossi.

Monsieur Denis ROSSI.- Tout d'abord, je suis sûr que notre ami Monsieur Barles est extrêmement attentif aux problèmes de précarité et donc forcément sur cette problématique-là, notre collègue et ami Vice-président Martial Alvarez a dit l'ensemble des problèmes. Moi, j'ai le bonheur d'être son délégué, délégué qui assume alors avec beaucoup de plaisir de l'être parce que je me retrouve autour d'une génération de personnes qui ont une implication dans le mandat qui est le leur et qui fait qu'il n'y ait pas de traitement autre que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Alors Marseille, évidemment, c'est le lien le plus réceptacle de ces éléments-là. Tout à l'heure, Martial disait que l'on associe ce que nous sommes allés chercher les uns et les autres, moi je ne sais pas dire « je », je pense que « nous », c'est plus utile. Nous sommes allés chercher au Comité National d'Engagement presque 650 M€ pour cette Métropole. Je dois dire, lorsque je regarde et que je balaie l'histoire de Marseille, que je n'ai jamais rien trouvé d'égal, mais je n'ai jamais aussi trouvé autant de mobilisation financière : 300 M€ de la Métropole, pas à Marseille, sur l'ensemble des communes et des 14 projets qui sont concernés. Alors, il y a moins de 96 h, nous étions avec nos amis d'HMP dont je veux saluer le Président Pappalardo. Sur Frais-Vallon, on nous avait dit, à un moment donné : cela ne

marchera pas. Il faut peut-être abandonner, il faut peut-être laisser les 33 M€ qui étaient susceptibles d'être fléchés sur ce territoire et puis notre pugnacité, peut-être nos convictions, peut-être aussi nos expertises ou nos expériences, je n'en sais rien (il paraît que les Vieux, ce n'est plus utile aujourd'hui). Je rappelle à ceux qui le disent qu'ils devraient être prudents que dans ce domaine-là, nous avons convaincu la Directrice Générale du Conseil national d'engagement de l'ANRU de maintenir cette enveloppe, et avec plaisir, il y a moins de 96 h, le président d'HMP est venu à notre rencontre, et je sais tout le poids que vous avez mis sur cette mobilisation pour effectivement trouver ce partenariat nécessaire tant avec la ville, le Département, la Métropole pour régler cette problématique sur un lieu où, la Métropole met en place une plateforme multimodale unique au monde, où nous nous retrouvons sur un tramway qui commence à prendre ces réalités dans le nord de Marseille, allant jusqu'à Saint-Exupéry dans un premier temps et la Castellane dans un deuxième temps, avec une enveloppe conséquente aussi de la Métropole et de l'État. Elle va donc faire en sorte que nous ne soyons plus, ni assignés à résidence, ni dans des lieux non desservis et partenaires de cette ville entièrement.

Et puis sur la cohésion sociale, Martial Alvarez le rappelait : il y a un travail de la Métropole qui dépasse ce qui est de sa nature. Il le disait lui-même, il a développé des activités sur le droit commun. Alors, permettez-moi, Madame la Présidente, 30 secondes, on le fait assez peu mais on a raison, de remercier ceux qui sont aussi les petites mains et les esprits qui travaillent en permanence dans cette collectivité dont on parle assez peu. On en parle quand cela ne marche pas et quand cela fonctionne, aussi. Je dois vous dire, Monsieur Domnin Rauscher, que placé sous votre autorité, j'ai le privilège de travailler avec Monsieur Taverni, de travailler avec Madame Luchini Élodie qui gère avec Monsieur Cadier Olivier la problématique de l'ANRU, avec Monsieur Califano qui gère la cohésion sociale et avec Madame Nadia Maroto, qui gère aussi la politique de la ville et la coalition. Oui, il faut dire merci à ces personnes, parce que ces personnes passent des heures sur les dossiers, en centre-ville, à réaménager, à travailler et faire en sorte que tout cela s'articule. Si ma collègue Samia Ghali était là, elle vous dirait que grâce à ces personnes, deux projets qui n'étaient pas existants ont été raccrochés au Conseil national de l'ANRU. Ce sont les Crottes et c'est la partie de la Cabucelle. Personne n'en parle non plus. Merci aussi à 13 Habitat, pardon, qui a géré le dossier de Campagne-Lévêque. Vous avez raison de sourire, Monsieur le Maire de secteur, vous qui le sollicitez très peu dans le 2-3 Marseille Habitat, qui n'en avait pas besoin non plus. Bref, à tous ceux qui ont contribué à faire que ce dossier-là, aujourd'hui, soit dans cet état-là et il est admiré au niveau de la France.

Alors nous avons un deuxième rendez-vous d'ici un mois au Conseil National d'Engagement et quelques-uns disent que les partenaires et l'état d'esprit dans lequel ils s'inscrivent font que nous allons ramener quelques dizaines et quelques centaines de millions d'euros en plus pour notre ville et surtout pour celles et ceux qui y résident. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Rossi.

(Applaudissements.)

Sur ce rapport 35, j'ai noté le vote *contre* de Monsieur Pena. Le rapport est adopté.

Sur le rapport 36, pas d'opposition, adopté.

- 36. URBA-015-22/02/2024-CM - Concession d'aménagement de la Savine à Marseille, 15ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°13**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 36 bis, pas d'opposition, adopté.

- 36bis URBA-017-22/02/2024-CM - Approbation du retrait de la délibération n°URBA-022-14828/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 approuvant le périmètre de Projet Urbain Partenarial Plaine de la Reynarde et de la convention de PUP avec la SCCV Ensues-la-Redonne Reynarde**

Le rapport est adopté.

Monsieur Amiraty, avis favorable de la commission sur le rapport 37.

Pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

- 37. URBA-016-22/02/2024-CM - Délégation du droit de préemption urbain renforcé à la SPLA Pays d'Aix Territoires sur le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Cassin située sur la commune de Trets**

Le rapport est adopté.

COMMISSION COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h51)

Madame LA PRÉSIDENTE.- On s'est largement expliqués.

Monsieur Alvarez, pour les rapports 38 au 41 bis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport 38, pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

- 38. CHL-001-22/02/2024-CM - Approbation de la création du Fonds d'innovation Métropole des possibles dans le domaine de la Cohésion sociale**

Le rapport est adopté.

Rapport 39, pas d'opposition, adopté,

- 39. CHL-002-22/02/2024-CM - Approbation du Règlement Intérieur métropolitain du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Le rapport est adopté.

Rapport 40, pas d'opposition adopté,

40. **CHL-003-22/02/2024-CM - Approbation de la mise en place de dispositions particulières relatives aux dépenses d'Energie des ménages par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le rapport est adopté.

41. **CHL-004-22/02/2024-CM - Projets de Renouvellement Urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc - Approbation du bilan de la concertation réglementaire**

Monsieur Belsola voudrait intervenir sur le rapport 41. Vous avez la parole.

Monsieur Laurent BELSOLA.- Madame la Présidente, oui, chers collègues d'abord, je voudrais vous remercier pour l'hommage qui a été fait en début de séance pour Manouchian et son groupe, pour cet Arménien apatride, communiste, nous avons eu la chance à Port-de-Bouc en 1976 d'inaugurer l'avenue du Groupe Manouchian, et une stèle en présence de Mélinée qui est venue et qui a passé une semaine chez nous et je vous remercie pour cet hommage qui nous touche.

Je voudrais dire aussi sur le point 41 sur l'ANRU, qui a été porté pendant quelques années par le CT6, le Pays de Martigues, nous avons une appréhension légitime quand c'est passé à la Métropole. Nous avons été rassurés. Je remercie Monsieur le Vice-président Alvarez, car les services de la Métropole ont tout de suite travaillé en lien avec nous. On peut le dire, c'est un dossier qui avance bien. Monsieur le Vice-président et les services viennent régulièrement. Mardi, ils étaient dans mon bureau et ce sont des dossiers où on voit que l'EPCI travaille bien et qu'ensemble, on peut faire de belles choses. C'est un beau projet à 220 M€, dont 170 M€ pour la ville de Port-de-Bouc et qui la transforme. Tout le monde est écouté, on arrive à faire avancer. Il y a de belles concertations et c'est un projet qui nous tenait beaucoup à cœur. Nous avons des inquiétudes. Vous les avez levées et nous pouvons avancer pour faire de bonnes et belles choses. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur le Maire.

Rapport 41, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Rapport 41 bis, pas d'opposition, adopté.

- 41 bis **CHL-010-22/02/2024-CM - Transfert des aides financières dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur la ville de Marseille - Approbation d'une convention valant avenant de la Caisse des Dépôts et Consignation portant transfert des subventions du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur les rapports de Monsieur David Ytier, de 42 à 46, avis favorable de la commission.

Sur le rapport 42, pas d'opposition, adopté.

42. CHL-005-22/02/2024-CM - Tarification Métropolitaine des aires d'accueil des gens du Voyage

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 43, pas d'opposition, adopté.

43. CHL-006-22/02/2024-CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville à Marseille - Approbation de l'avenant 14 à la concession

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 44, pas d'opposition, adopté.

44. CHL-007-22/02/2024-CM - Pérennisation du dispositif du permis de louer des logements privés sur le centre-ville d'Istres

Le rapport est adopté.

45. CHL-008-22/02/2024-CM - Approbation du Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Sur le rapport 45, on est sur le PLH. Qui veut intervenir ? Monsieur Amico ? Vous allez faire la même intervention, Monsieur Amico ?

Monsieur Patrick AMICO.- Sur le PLH, non.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous allez en dire du bien ?

Monsieur Patrick AMICO.- Je vais dire le plus grand bien du PLH.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, vous avez la parole.

Monsieur Patrick AMICO.- Je veux dire le plus grand bien du PLH, de la manière dont il a été travaillé. Je vais dire le plus grand bien du constat qui a été fait de besoins en logement social dans la Métropole. Je veux dire le plus grand bien de ce qui a été aussi mis dans le PLH, qui dit quand même qu'il va falloir développer beaucoup de moyens pour y arriver et je dirais simplement un chiffre, pour ne pas paraître trop donneur de leçon : sur les 2 991 agréments qui ont été donnés en 2023 par la Métropole sur du logement social, 1 594 concernent la ville de Marseille qui, avec 46 % de la population, a regroupé 53 % des demandes d'agréments de logement social. Je pense que nous pouvons dire des choses aussi sur le logement social et les dire le plus simplement du monde en disant que nous sommes très heureux de l'effort qui sera fait dans le cadre du PLH. Le Préfet l'a dit aussi, et je nous souhaite à tous bonne chance et bon travail pour y arriver.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Eh bien, « Il n'y a qu'à, il faut que l'on. » On va le faire.

Un petit mot sur ce rapport concernant le travail qui a été fait par Monsieur Ytier au fil de ces semaines, de ces mois, presque années.

Monsieur David YTIER.- Et de ces années.

Madame LA PRÉSIDENTE.- De ces années, oui.

Monsieur David YTIER.- Voilà un conseil à un moment historique...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, je pense.

Monsieur David YTIER.- ... pas parce que Monsieur Amico vient de dire du bien de notre PLH, il l'avait déjà dit il y a un an, donc ce n'était pas un scoop et cela montre tout le travail qui a pu être fait. C'est un conseil historique pour notre Métropole et sa compétence logement, puisque nous allons pouvoir dans quelques instants, sous votre présidence, adopter définitivement notre premier Programme Local de l'Habitat Métropolitain. Je l'avais déjà présenté il y a un an, puisque nous l'avions arrêté une première fois à l'unanimité dans cet hémicycle. Depuis, nous avons franchi toutes les étapes obligatoires de consultation et de validation :

- d'abord, l'étape de validation des conseils municipaux des communes qui ont pu s'exprimer et l'approuver,
- puis une étape importante, celle de l'approbation par le préfet qui a souligné dans son avis l'ambition de notre document,
- puis l'approbation par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui s'est tenu en décembre et qui a lui aussi validé, à l'unanimité, la stratégie métropolitaine en matière de logement.

Vous l'avez compris, tous les feux sont désormais au vert pour que nous votions aujourd'hui ce premier PLH métropolitain qui a été travaillé collectivement. J'en profite pour dire, puisque vous m'avez proposé cette Vice-présidence, Madame la Présidente, vous m'avez dit deux choses : la première, il nous faut rapidement ce PLH, nous y sommes et puis vous m'avez surtout dit, il va falloir le construire avec les 92 communes. J'ai donc suivi votre méthode et votre souhait, c'est ce que nous avons fait. Merci aussi, donc non seulement aux maires qui ont participé à l'élaboration de ce document, mais aussi à tous les autres Vice-présidents dont les délégations sont directement liées à l'habitat et qui m'ont beaucoup aidé sur le travail, sous la houlette notamment de Pascal Montécot qui travaille ce document indispensable qui est le SCoT. Vous me permettez à cet instant, Madame la Présidente, d'avoir une pensée pour Olivier Guirou qui avait porté, lui, le précédent PLH d'Aggloprope Provence, et m'avait donné de nombreux conseils. Il était extrêmement impatient de pouvoir voter à nos côtés ce PLH métropolitain. Alors ce vote d'aujourd'hui, ce n'est pas un aboutissement, c'est plutôt une réelle montée en puissance de notre Métropole en matière de logements. Il va nous permettre, comme nous le souhaitons collectivement et comme vous le souhaitez, chère Présidente, de développer tous les outils et tous les moyens d'action pour répondre aux besoins immenses de nos habitants en matière de logement. Nous venons par exemple, dans la délibération précédente de voter, un point sur le permis de louer, preuve de dispositifs concrets que nous mettons en place qui donnent des résultats intéressants et grâce au PLH, nous allons pouvoir développer encore plus ce type d'outil. Nous allons traiter le parc existant, priorité numéro une de notre action pour les 6 années que couvre ce PLH, des rénovations énergétiques à la lutte contre l'habitat indigne, en passant par la reconquête des logements vacants ; notre priorité métropolitaine nous permettra de muscler notre jeu et tous nos outils à l'heure de la sobriété foncière, avec des outils efficaces proposés à destination des communes et nous déplorons très vite ces outils et notamment dans les prochaines semaines à vos côtés, chère Présidente, de lutte contre la vacance du logement, à l'heure où nous manquons de logements, il n'est en effet plus acceptable d'avoir tant de logements en vacances sur notre territoire et nous proposerons des outils concrets pour avancer en ce sens.

Mais ce PLH dit aussi que nous relancerons la production de logements, en ajoutant les capacités et les volontés de nos 92 communes, avec un cap fixé de 11 000 logements neufs à produire par an sur notre territoire, dont 5 200 logements sociaux, un volontarisme que j'ai souligné tout à l'heure mais qui montre bien, dans toute notre Métropole, une volonté des maires de renverser la tendance en matière de production de logements et de le faire dans un équilibre territorial sur le logement en général et sur le logement social aussi, en cohérence bien sûr avec les structures de transport ou les bassins d'emploi.

Ce PLH œuvrera aussi pour les plus modestes, avec une série d'actions spécifiques en soutien au logement social, comme nous le disions tout à l'heure, mais aussi par exemple,

je pense aux personnes à mobilité réduite, avec des actions spécifiques pour produire les 1 000 logements adaptés qui nous manquent sur notre territoire pour les personnes à mobilité réduite, je pense à nos étudiants qui peinent à se loger où là aussi, nous avons des plans d'actions spécifiques. Je pense, Martial l'a dit, à nos quartiers en renouvellement urbain qui sont un des piliers d'action d'intervention dans ce PLH. Ce PLH, vous l'avez compris, propose une méthode, c'est la vôtre, Madame la Présidente, celle du jouer collectif, mieux loger nos concitoyens, mais mettre en action toute une chaîne d'acteurs, puisque ce n'est pas la Métropole toute seule qui pourra révolutionner le domaine du logement sur notre territoire. Et pour cela, nous réunirons très prochainement, si le vote revient favorable aujourd'hui, un conseil métropolitain de l'habitat qui impulsera cette méthode, qui tirera un bilan annuel de l'action métropolitaine et qui assurera la coordination permanente de tous les acteurs de l'habitat ; voilà la feuille de route. Elle a été préparée collectivement. Elle présente un cap, celui de répondre avant tout aux besoins de nos concitoyens avec une stratégie, des outils puissants, une méthode, le jouer collectif et deux vertus essentielles à nos yeux, la relance de la production et la sincérité des objectifs. Ce premier PLH va marquer une réelle accélération en matière de logement pour notre Métropole. J'espère que le vote à venir l'encouragera et en tout cas merci à tous ceux qui m'ont aidé à construire cette belle stratégie métropolitaine, mais également les élus bien sûr. Pascal, je vois que je ne t'avais pas cité, mais tous les élus ont contribué, donc merci pour ce travail collectif et pour ce document stratégique.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, merci pour ce que David a fait. Je pense que l'on peut passer directement au vote, David.

Sur ce rapport, qui vote contre, qui s'abstient ? Bravo, ce rapport 45 est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 46, pas d'opposition, adopté.

- 46. CHL-009-22/02/2024-CM - Programme Local de l'Habitat 2024-2030 - Déploiement d'un dispositif de soutien au bail à réhabilitation sur toutes les communes de la Métropole**

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (17h01)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 47 est retiré car Madame Ventron devait faire une présentation et a dû partir. On le fera au prochain conseil.

- 47. TCM-001-22/02/2024-CM – Rapport retiré**

Le rapport 48, avis favorable par Monsieur Réault.

Pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

- 48. TCM-002-22/02/2024-CM - Approbation de l'harmonisation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM), tarifs et prestations annexes des**

ports métropolitains pour l'année 2024 - Abrogation de la délibération n°TCM-008-15457/23/CM

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Monsieur Giberti du rapport 49 au rapport 52, avis favorable de la commission.

Sur ces rapports :

Rapport 49, pas d'opposition, adopté,

- 49. TCM-003-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Trets conclu avec la SEM**

Le rapport est adopté.

Rapport 50, pas d'opposition, adopté.

- 50. TCM-004-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable de Trets conclu avec la SEM**

Le rapport est adopté.

Rapport 51, pas d'opposition, adopté.

- 51. TCM-005-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Rousset conclu avec la SEM**

Le rapport est adopté.

Rapport 52, pas d'opposition, adopté.

- 52. TCM-006-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public eau potable conclu avec la SEM sur Rousset**

Le rapport est adopté.

Sur les rapports 53 et 54, en l'absence de Monsieur Mouren, je les rapporte. Ils ont reçu un avis favorable de la commission.

- 53. TCM-007-22/02/2024-CM - Approbation de la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi des déchets ménagers et assimilés 2024-2030**

Rapport 53, Madame Juste voudrait intervenir.

Madame Christine JUSTE.- Merci, Madame la Présidente, chers collègues, nous le savons toutes et tous ici, nous croulons sous les déchets. La lutte contre leur prolifération est un enjeu tout autant environnemental que économique aujourd'hui et sanitaire demain. Et dans notre Métropole et à Marseille, les déchets sont une des préoccupations majeures de la population. Nous sommes encore loin d'une Métropole *0 déchet*, de Marseille *0 déchet*. Bien évidemment, c'est un chemin compliqué qui nous oblige à des mesures très ambitieuses et dans cette équation très compliquée, je voudrais rappeler à toutes celles et ceux qui, ici, ont la gestion des déchets de leur commune, un élément assez important : à un horizon très proche,

l'enfouissement de nos déchets devrait être réduit de 50 %. Ce sont plus de 150 000 tonnes de déchets qu'il nous faudra gérer. Je me permets de lancer cette alerte.

Sur la stratégie, nous ne pouvons être que d'accord avec vos objectifs prioritaires, Madame la Présidente, accompagner la filière du réemploi et surtout, surtout, accompagner les changements de comportement et favoriser l'éco exemplarité. Un vrai défi.

Pour ce faire, il est proposé de développer des espaces de réemploi et de déchetterie et de poursuivre la création de ressourceries sur notre territoire. Pour favoriser et rendre ce geste acceptable et automatique, nous le savons toutes et tous, la solution, le secret, c'est l'intimité et l'accessibilité à tous de ces plateformes. Très bien, une opération à Martigues, très bien, et un projet sur Marseille. C'est bien, mais à l'échelle de notre territoire, excusez-moi de parler de Marseille, mais je pense que d'autres communes pourraient lever le doigt. Quand on est la ville la plus étendue, un seul projet, il me semble ne pas être à la hauteur, donc je vous propose qu'avec l'aide des éco organismes, nous augmentions cette ambition en utilisant tous les leviers, qu'ils soient fonciers et économiques, puisque nous avons la chance aujourd'hui d'avoir des REP carrément sur tous les produits, que ce soient les meubles, le textile, l'emballage, le bâtiment. Donc je vous propose que nous essayons d'inscrire pour 2025 un peu plus de sites, comme vous l'avez prévu dans les nouveaux marchés de certains secteurs de Marseille où il y aura des ressourceries sur l'espace public. Eh bien, soyons imaginatifs et essayons de développer les mêmes choses sur l'ensemble du territoire marseillais, et pourquoi pas de la métropole.

Pour en finir, je voudrais vous parler d'un des axes que vous avez cités, les filières REP et textiles. Quand on voit « Le Relais » qui est une entreprise économique, sociale et solidaire très en difficulté, alors nous ne pouvons être que favorables mais il faudrait, je pense, augmenter massivement le nombre de colonnes textiles à Marseille et comme ailleurs, et surtout il faudrait insister pour qu'il y ait derrière des filières de valorisation parce qu'en fait, quand on s'interroge, la plupart de ce qu'on met dans ces points d'apport finit au Maghreb. Est-ce cela la valorisation que nous souhaitons ? Ou bien je vois dans ce qui s'appête à être le mode de chauffage assez répandu avec les CSR, Composé Solide Récupération, 10 % de textile. Est-ce que c'est ce que nous voulons comme filière de valorisation ? Personnellement, je ne suis pas très emballée.

En fait, cette stratégie ne fonctionnera pas si nous ne sensibilisons pas et que nous ne travaillons pas ensemble sur une communication. La ville de Marseille, vous l'aurez compris, sera au rendez-vous pour soutenir la promotion du réemploi avec vigueur et enthousiasme. Nous serons vigilants à son application et nous voterons donc ce rapport.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste.

Sur ce rapport 53, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 54, pas d'opposition, adopté.

54. **TCM-008-22/02/2024-CM - Approbation d'ajustements financiers pour le versement de subventions par la Région PACA pour les actions métropolitaines à mener sur l'année 2024 dans le cadre du programme européen LIFE**

Le rapport est adopté.

COMMISSION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (17h06)

Monsieur Charroux, avis favorable de la commission sur le rapport 55.

Pas d'opposition, adopté.

- 55. ECOR-001-22/02/2024-CM - Approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM - Approbation d'une convention**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 56, Monsieur Isnard, avis favorable de la commission.

Pas d'opposition, adopté.

- 56. ECOR-002-22/02/2024-CM - Approbation des tarifs 2024 de vente de produits et services du Centre de Formation d'Apprentis Métropolitain Campus des Métiers**

Le rapport est adopté.

Monsieur Ghigonetto pour les rapports 57 à 63, avis favorable de la commission.

Rapport 57, pas d'opposition, adopté,

- 57. ECOR-003-22/02/2024-CM - Zone d'Aménagement Concerté de Cap Horizon à Vitrolles - Agrément d'acqureur**

Le rapport est adopté.

Rapport 58, pas d'opposition, adopté,

- 58. ECOR-004-22/02/2024-CM - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Agrément d'acqureur**

Le rapport est adopté.

Rapport 59, pas d'opposition, adopté,

- 59. ECOR-005-22/02/2024-CM - Détermination de la participation financière des constructeurs autonomes aux équipements de la Zone d'Aménagement Concerté de Flory à Berre-l'Etang**

Le rapport est adopté.

Rapport 60, pas d'opposition, adopté,

60. **ECOR-006-22/02/2024-CM - Détermination de la participation financière des constructeurs autonomes aux équipements de la Zone d'Aménagement Concerté du Cours de la Rousse à Miramas**

Le rapport est adopté.

Rapport 61, pas d'opposition, adopté,

61. **ECOR-007-22/02/2024-CM - Lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension de la zone d'activités économique des Plaines Sud à Saint Chamas - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Le rapport est adopté.

Rapport 62, pas d'opposition, adopté,

62. **ECOR-008-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la Zone d'activités économique des Sardenas avec la commune de Lançon-de-Provence et l'opérateur Vestia**

Le rapport est adopté.

Rapport 63, pas d'opposition, adopté.

63. **ECOR-009-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie avec la Société Publique Locale Sens Urbain pour la Zone d'Aménagement Concertée de Lavalduc à Fos-sur-Mer**

Le rapport est adopté.

COMMISSION INNOVATION, VILLE INTELLIGENCE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (17h07)

Monsieur Arnaud Mercier pour le rapport 64, avis favorable de la commission.

Je ne donnerai pas la parole à Monsieur Amico pour ne pas alourdir la séance.

Sur ce rapport, pas d'opposition ? Adopté.

64. **IVIS-001-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la mise en place du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage - Soutien aux entreprises innovantes**

Le rapport est adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée. Je vous donne rendez-vous le 18 avril prochain.

(La séance est levée à 17 heures 07.)